

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°11

NOVEMBRE 2014



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Novembre 2014
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

02.08.03 Nomination des délégués régionaux

- Décision portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine - DEC142560DAJ - 14/11/2014 -
- Décision portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Paris A - DEC142566DAJ - 14/11/2014 -
- Décision nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées - DEC142558DAJ - 14/11/2014 -
- Décision portant nomination de M. Patrick Soullie aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace - DEC142559DAJ - 14/11/2014 -
- Décision portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Paris Ile de France Est - DEC142568DAJ - 14/11/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes - DEC142576DAJ - 14/11/2014 -

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Arlette MOLLET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs - DEC142594DR01 - 12/11/2014
-
- Décision portant nomination de Mme Karine PENALBA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8168 intitulée Mondes Américains - DEC142575DR01 - 06/11/2014 -
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire BEAUVINEAU, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS) - DEC142720DR01 - 25/11/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Amélie CHIMENES aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein des :
 - UPR2147 Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces
 - UMR8083 Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen
 - FR2393 Institut de linguistique Française (ILF)
 - FR2559 Typologie et universaux linguistiques : données et modèles
- DEC142659DR01 - 19/11/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Marilyne DELBES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS622 intitulée Institut d'histoire de la révolution française (IHRF) - DEC142553DR01 - 30/10/2014 -

07.01.02. DR2

07.01.02.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » - DEC142433INC - 21/11/2014 -
- Décision portant nomination de M. Cyrille Bazin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8235 intitulée Laboratoire interfaces et systèmes électrochimiques - DEC141831DR02 - 07/07/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Marie Roux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire - DEC141714DR02 - 19/06/2014

-

- Décision nomination Assistant de prévention AP d'une unité - Xavier Nathan UMR7095 - DEC141566DR02 - 27/05/2014 -

- Assistante de prévention AP d'unité mixte Aude Michel UMR8234 - DEC140639DR02 - 18/02/2014

-

- Décision portant nomination de Mme Agathe Verraes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod - DEC142009DR02 - 28/08/2014 -

07.01.03. DR3

07.01.03.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Hua YU, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3306 intitulée Signalisation, neurobiologie et cancer - DEC142709DR03 - 25/11/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Delphine CHAMPEVAL aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution. - DEC142688DR03 - 25/11/2014 -

07.01.04. DR4

07.01.04.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Yves Le Jan aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard. - DEC141978INSMI - 13/11/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Gaëlle ALLARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3321 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - DEC142519DR04 - 01/12/2014 -

07.01.05. DR5

07.01.05.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Thibaut VACELET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères à LERMA. - DEC142498DR05 - 20/10/2014 -

07.01.06. DR6

07.01.06.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Marc QUINTERNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3209 intitulée Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique - DEC141887DR06 - 15/07/2014 -

- Décision portant nomination de M. Michel Vilasi et de M. Mustapha Nadi aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour » - DEC142481INC - 04/11/2014 -

- Décision portant nomination de M. Igor BEZVERKHYY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - DEC141918DR06 - 26/09/2014 -

07.01.07. DR7

07.01.07.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Thérèse CUZANGE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » - DEC131974DR07 - 10/09/2013 -

07.01.07.06. 2014

- Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission du 01/09/2014 au 31/08/2015 - DEC142283INSIS - 29/10/2014 -

- Décision portant renouvellement de nomination de M. Christophe MICHEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité de service et de recherche USR3264 intitulée "Laboratoire des Matériaux Avancés". - DEC142231DR07 - 01/10/2014 -
- Décision portant renouvellement de nomination de M. Didier CALET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3550 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand". - DEC142051DR07 - 03/09/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Anne STEFANUTTI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité SNC6449 intitulée "Nutrition et cerveau" - DEC141854DR07 - 11/07/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Hélène MARTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5023 intitulée " Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés ". - DEC141219DR07 - 01/09/2014 -
- Décision portant nomination de M. Jeremie MARGUERITAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée " Institut Lumière Matière " - DEC141218DR07 - 23/06/2014 -
- Décision portant renouvellement de nomination de M. Christophe GOURBEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6016 intitulée "Laboratoire de météorologie physique". - DEC140517DR07 - 11/09/2014 -
- Décision portant nomination de M. Denis GRENIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé» - DEC133239DR07 - 18/09/2014 -

07.01.08. DR8

07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Cyril MASSET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR841 intitulée "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" - IRHT - DEC142439DR08 - 30/09/2014 -
- Décision portant nomination de M. Frédéric SAVOIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" - ISTO - DEC142318DR08 - 21/10/2014 -
- Nomination de Monsieur Stéphane CORBEL aux fonctions de directeur par intérim de la Station de Radioastronomie de Nançay - USR704 USN - - DEC142316INSU - 28/10/2014 -
- Décision portant nomination de madame Nathalie HURET aux fonctions de chargée de mission - DEC142290INSU - 29/10/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMS3116 intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre" - OSUC - DEC141273DR08 - 12/09/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" - ISTO - DEC141272DR08 - 21/10/2014 -
- Décision portant nomination de M. Lionel GUERIT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS2927 intitulée "Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale" - USAES - DEC141142DR08 - 29/10/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Carine Lucas aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR3485 intitulé Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN) - DEC142480INSMI - 13/11/2014 -

07.01.10. DR11

07.01.10.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Valérie ROUX-MARCHAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5104 intitulée VERIMAG - DEC141973DR11 - 20/10/2014 -

- Décision portant nomination de M. Bertrand Séraphin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire - DEC141983INSB - 28/08/2014 -
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anna Minguzzi, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5493 intitulée « Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C) » - DEC142511INP - 12/11/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Brigitte BOIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5820 intitulée CERAG - DEC142552DR11 - 05/11/2014 -

07.01.11. DR12

07.01.11.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Aïcha AOUANE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - DEC142096DR12 - 06/10/2014 -
- Décision portant nomination de M. Luc RENAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3537 intitulée Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM) - DEC142345DR12 - 01/10/2014 -

07.01.12. DR13

07.01.12.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Régis LORIVAL, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5506 intitulée LIRMM. - DEC141787DR13 - 01/07/2014 -
- Décision portant nomination de Mme Eva BLONDEAU-BIDET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5119 intitulée ECOSYM - DEC142520DR13 - 27/10/2014 -

07.01.12.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Etienne Antoine aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5535 intitulée IGMM - DEC142719DR13 - 25/11/2014 -

07.01.13. DR14

07.01.13.06. 2014

- Décision portant nomination d'un AP - UMR5504 - LISBP - ERIC LOMBARD - Agent CNRS - DEC142544DR14 - 29/10/2014 -
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Marc L'HERMITE, directeur par intérim et de M. David GUERY-ODELIN, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5589 intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité (LCAR) » - DEC142504INP - 30/10/2014 -

07.01.14. DR15

07.01.14.06. 2014

- Décision DEC142601DCIF du 19/11/2014 portant nomination de Monsieur Pierre MEOULE, agent comptable secondaire de la délégation "Aquitaine" du CNRS à compter du 1er décembre 2014 - DEC142601DCIF - 19/11/2014 -
- Décision DEC142600DCIF du 19/11/2014 portant cessation de fonctions de Madame Sylvette VEZIEN, agent comptable secondaire par adjonction de service de la délégation "Aquitaine" du CNRS - DEC142600DCIF - 19/11/2014 -
- Renouvellement de la décision de nomination de chargé de mission pour Pierre-Yves SAILLANT - DEC142367INSHS - 20/10/2014 -

07.01.17. DR18

07.01.17.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Luc BOUSSEKEY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8516 intitulée Chimie Moléculaire et Spectrométrie - DEC142073DR18 - 01/09/2014 -

- Décision portant nomination de M. Pascal OLIVIER aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Nord Pas de Calais et Picardie - DEC141604DR18 - 27/06/2014 -

- Décision portant nomination de M. Jean-Jacques LEDEE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère - DEC142079DR18 - 14/11/2014 -

- Décision portant nomination de M. Maxime CATALFAMO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8518 intitulée Laboratoire d'Optique Atmosphérique - DEC142111DR18 - 14/11/2014 -

07.01.19. DR20

07.01.19.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel BERAUDO, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité ACMO au sein de l'unité UPR10 intitulée CRHEA (Centre de Recherche sur l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications) - DEC142524DR20 - 27/10/2014 -

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Johanna MICHIELIN aux fonctions de responsable par intérim du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques - DEC142496DAJ - 03/11/2014 -

- Décision portant nomination de Mme Annie Guedj aux fonctions de directrice adjointe du pôle « science et innovation » de la Direction de l'Innovation et des relations avec les Entreprises (DIRE) - DEC142321DAJ - 29/10/2014 -

- Décision portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint de la Direction de l'Innovation et des relations avec les Entreprises (DIRE) - DEC142320DAJ - 29/10/2014 -

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Brice Kerber aux fonctions de médiateur par intérim du CNRS - DEC142579DAJ - 14/11/2014 -

- Décision portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de directeur du projet Paris-Villejuif - DEC142570DAJ - 14/11/2014 -

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.06. 2014

- Décision modifiant la décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des assistants ingénieurs - DEC142329DRH - 09/10/2014 -

07.01.22. Instituts

07.01.22.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de chargé de mission auprès de Catherine Jessus, directrice scientifique référente en Bretagne et Pays-de-la-Loire - DEC142541DAJ - 13/11/2014 -

- Décision portant nomination de M. Gilles Pinay aux fonctions de chargé de mission auprès de Catherine Jessus, directrice scientifique référente en Bretagne et Pays-de-la-Loire - DEC142542DAJ - 13/11/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. Claude POUCHAN, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC) - DEC142228DAJ - 20/10/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Simard, directeur par intérim de l'UMR5290-MIVEGEC - DEC142366INEE - 20/10/2014 -

- Nomination de Monsieur Pierre-Michel Forget en tant que chargé de mission Institut écologie et environnement - DEC142482INEE - 13/11/2014 -

- Nomination de Monsieur Thierry Bouvier en tant que chargé de mission Institut écologie et environnement - DEC142483INEE - 13/11/2014 -

- Décision portant cessation de fonctions de M. William Berthomière, directeur adjoint scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales - DEC142503DAJ - 07/11/2014 -

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A - DEC142567DAJ - 14/11/2014 -

07.02.02. DR2

07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Damien Baigl, directeur de l'unité FR3615 intitulée Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142586DR02 - 12/11/2014 -

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3615 intitulé Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique - DEC142587DR02 - 12/11/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Réseau Interdisciplinaire pour l'Aménagement du Territoire Européen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142657DR02 - 18/11/2014 -

07.02.03. DR3

07.02.03.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Est - DEC142569DAJ - 14/11/2014 -

07.02.04. DR4

07.02.04.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc PERNODET, directeur de l'unité UMR8621 intitulée Institut de génétique et microbiologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC142444DR04 - 01/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8621 - Institut de génétique et microbiologie - DEC142445DR04 - 01/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Max MALACRIA, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC142545DR04 - 10/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UPR2301 - Institut de chimie des substances naturelles - DEC142546DR04 - 10/10/2014 -

07.02.05. DR5

07.02.05.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Arabelle Baudette-Al Ellewi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7187 intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI) - DEC142490DR05 - 20/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Le Tallec, directrice de l'unité UMR7187 intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142489DR05 - 20/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Yves Blin, responsable du Service central de la paie rattaché à l'unité MOY1646 intitulée Direction des comptes et de l'information financière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142486DR05 - 20/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Cornelis Van Der Beek, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC142447DR05 - 14/10/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Chabert, Mme Pascale Hennequin, M. Patrick Canu, M. Dominique Delcourt, M. Edouard Bouchet, Mme Dominique Fontaine et M. Jean Paul Booth pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP). - DEC141820DR05 - 30/06/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141784DR05 - 30/06/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à Mmes Stéphanie Joseph, Valérie Fleury et Evelyne Quinsac et M. Laurent Lapauw pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) - DEC141267DR05 - 14/04/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Keckhut, directeur de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141266DR05 - 14/04/2014 -

07.02.06. DR6

07.02.06.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Merdy, directeur de l'unité UMR6623 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Besançon » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142495DR06 - 20/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Pascale Bauda, Christian Mustin, Caroline François et Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux - DEC142494DR06 - 23/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Fabien Thomas, directeur de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142493DR06 - 23/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mariana Haragus pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » - DEC142497DR06 - 20/10/2014 -

07.02.07. DR7

07.02.07.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric FAURE aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire - DEC142571IN2P3 - 14/11/2014 -

07.02.08. DR8

07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Gabriel BERGOUNIOUX, Directeur de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142635DR08 - 19/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Didier BOUCHON, Directeur de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142636DR08 - 19/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe FLUZIN, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142637DR08 - 19/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142638DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142639DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P', par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142640DR08 - 24/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, Directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142641DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142642DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. François BOUGARD, Directeur de l'unité UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142643DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique » - MediaTEC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142647DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142648DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142649DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142650DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262 intitulée « Institut de paléoprimateologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements » - IPHEP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142652DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Directrice de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope : accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142653DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves COQUET, Directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142654DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142655DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite » - OC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142690DR08 - 24/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire. - DEC142691DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, Directeur de l'unité FR776 intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement » - EPEE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142692DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142695DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN-SHC par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142696DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, Directeur de l'unité FR2964, intitulée « Fédération Denis Poisson » - FDP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142697DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Céline LANDON, Directrice de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142698DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » - ACCORT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142699DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Bernard CATHALA, Directeur de l'unité GDR3429 intitulée « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142700DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142701DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Hervé WATIER, Directeur de l'unité GDR3260 intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique » - ACCITH, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142702DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MILLET, directeur de l'unité GDR3176 intitulée « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale » - MeGe, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142703DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142704DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sylvie BONNAMY, Directrice de l'unité FRE3520 intitulée « Centre de Recherche sur la Matière Divisée » - CRMD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142705DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » - CECOJI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142706DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, Directeur de l'unité FR3503 intitulée « Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique » - GEIST, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142707DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, Directeur de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142708DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142710DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR3050, intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » TGIR RMN THC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142711DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142712DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité FR3110 intitulée « Fédération Acoustique du Nord-Ouest » - FANO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142713DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142714DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Raphaëlle BELLANDO, Directrice de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142715DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, Directeur de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142716DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle PRUD'HOMME, responsable du service des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia MADRIERES, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes. - DEC142717DR08 - 25/11/2014 -

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle PRUD'HOMME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC142718DR08 - 25/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" - IRHT. - DEC142331DR08 - 30/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Madrières, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes - DEC142578DAJ - 14/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chiara LASTRAIOLI, Directrice par intérim de l'USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC142611DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Xavier BONNET, Directeur de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142613DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, Directeur de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142614DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142615DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Ahmad EL SOUFI, Directeur de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - LMPT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142616DR08 - 24/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142618DR08 - 24/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142619DR08 - 24/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142620DR08 - 24/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, Directeur de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142621DR08 - 18/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrice MELE, Directeur de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142623DR08 - 24/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe VENDRIX, Directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142624DR08 - 24/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142626DR08 - 24/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142627DR08 - 19/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCUM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142628DR08 - 19/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Cédric AUDEBERT, Directeur par intérim de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142629DR08 - 19/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel ISINGRINI, Directeur de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142630DR08 - 19/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Gilles PAINAUD, Directeur de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer" - GICC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142631DR08 - 19/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142632DR08 - 19/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142634DR08 - 19/11/2014 -

07.02.09. DR10

07.02.09.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Badariotti, directeur de l'unité UMR7362 intitulée LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC142341DR10 - 29/09/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick Soullie, délégué régional de la circonscription Alsace - DEC142561DAJ - 14/11/2014 -

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique Badariotti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7362 intitulée LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement, - DEC142357DR10 - 29/09/2014 -

07.02.11. DR12

07.02.11.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142309DR12 - 11/09/2014 -

07.02.12. DR13

07.02.12.06. 2014

- UMR5253 - Délégation de signature de M. Jean-Marie DEVOISSELLE - DEC142603DR13 - 14/11/2014 -

- GDR3544 - Délégation de signature de M. Joseph GRIL - DEC142538DR13 - 28/10/2014 -

- USR3579 - Délégation de signature PRM de M. Marcelino SUZUKI - DEC142362DR13 - 02/10/2014 -

07.02.13. DR14

07.02.13.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées - DEC142563DAJ - 14/11/2014 -

07.02.14. DR15

07.02.14.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine - DEC142294DAJ - 29/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Aquitaine » - DEC142432DAJ - 29/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine - DEC142562DAJ - 14/11/2014 -

07.02.16. DR17

07.02.16.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Vincent Colin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche FR2962 intitulée Mathématiques des Pays de la Loire - DEC142466DR17 - 20/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Marion Del Sol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) - DEC142468DR17 - 20/10/2014 -

- Décision portant délégation de signature à Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142469DR17 - 16/10/2014 -

07.02.19. DR20

07.02.19.06. 2014

- Décision portant modification de la décision DEC133272DR20 donnant délégation de signature à M. Patrick MUSSO, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC142355DR20 - 01/10/2014 -

- Décision portant modification de la décision DEC122883DR20 donnant délégation de signature à M. Fabrice SIIRIAINEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des

marchés (DU) de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis - DEC142356DR20 - 01/10/2014 -

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Antoine Mynard, directeur du bureau du CNRS à Pékin - DEC142548DAJ - 07/11/2014 -
- Décision modifiant la décision DEC140792DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature (direction des affaires juridiques) - DEC142506DAJ - 03/11/2014 -
- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation - DEC142540DAJ - 05/11/2014 -

07.02.21. Instituts

07.02.21.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales - DEC142543DAJ - 07/11/2014 -
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Thierry Gaude, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques - DEC142454DAJ - 26/10/2014 -
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - DEC142549DAJ - 04/11/2014 -

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.05. DR5

07.03.05.06. 2014

- Décision portant renouvellement de la fédération de recherche FR3393 intitulée Institut PhotoVoltaire Francilien (IPVF) - DEC142067INSIS - 14/11/2014 -

07.04. Décisions tarifaires

07.04.16. DR17

07.04.16.06. 2014

- Décision relative aux tarifs d'analyses d'échantillons par spectrométrie d'émission couplée par plasma induit (ICP AES), réalisées par le Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes, UMR6112 - DEC142598DR17 - 14/11/2014 -

07.06. Autres décisions

07.06.08. DR8

07.06.08.06. 2014

- Décision modifiant la décision n°DEC1228740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - FR3110 FANO - DEC141092INSIS - 20/11/2014 -

07.06.10. DR11

07.06.10.06. 2014

- Décision portant suppression de la régie d'avances et de recettes auprès du LAPP UMR5814 (Laboratoire de Physique des Particules) - DEC142464DR11 - 16/10/2014 -

07.06.15. DR16

07.06.15.06. 2014

- Décision portant clôture de la régie d'avance auprès du bureau du CNRS de Moscou - DEC142596DR16 - 14/11/2014 -
- Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » comme unique instance d'évaluation - DEC142593SGCN - 24/11/2014 -
- Décision portant modification du montant de l'avance consentie au régisseur pour la régie d'avances auprès du bureau du CNRS de Moscou - DEC142597DR16 - 14/11/2014 -
- Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - DEC142577SGCN - 24/11/2014 -

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.06. 2014

- Décision d'accueil en détachement sur un emploi de chercheur - DEC142590DRH - 24/11/2014 -
- Décision fixant le calendrier des opérations de l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR) - DEC142475DAJ - 29/10/2014 -
- Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) - DEC142474DAJ - 29/10/2014 -
- Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) - DEC142476DAJ - 29/10/2014 -

DEC142560DAJ

Décision portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Gaëlle Bujan, Ingénieure de recherche, est nommée déléguée régionale de la circonscription Aquitaine, à compter du 17 novembre 2014.

Art. 2. – Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine, à compter du 17 novembre 2014.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142566DAJ

Décision portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Paris A

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ portant nomination de M. Alain Mangeol aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris A ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Patrick Mounaud est nommé délégué régional par intérim de la circonscription Paris A, à compter du 17 novembre 2014 en remplacement de M. Alain Mangeol appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142558DAJ

Décision portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111981DAJ portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Christophe Giraud, ingénieur de recherche, est nommé délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, à compter du 17 novembre 2014.

Art. 2. – Il est mis aux fonctions de M. Patrick Mounaud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, à compter du 17 novembre 2014.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142559DAJ

Décision portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC112627DAJ du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alsace ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Patrice Soullie, ingénieur de recherche, est nommé délégué régional de la circonscription Alsace, à compter du 17 novembre 2014.

Art. 2. – Il est mis aux fonctions de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Alsace, à compter du 17 novembre 2014.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142568DAJ

Décision portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Paris Ile-de-France Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC060330DAJ portant nomination de M. Brice Kerber aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Est ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Patrick Mounaud est nommé délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Est, à compter du 17 novembre 2014 en remplacement de M. Brice Kerber appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142576DAJ

Décision portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou Charentes ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Patricia Madrières, ingénieur d'études, est nommée déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes, à compter du 17 novembre 2014.

Art. 2. – A compter de cette même date, il est mis aux fonctions de M. Patrice Soullie, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142594DR01

Décision portant nomination de Mme Arlette MOLLET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8097 - Centre Maurice Halbwachs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8097 - Centre Maurice Halbwachs et nommant M. Patrick MICHEL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 janvier 2012;

Considérant que Mme **Arlette MOLLET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Arlette MOLLET**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8097 - Centre Maurice Halbwachs à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Arlette MOLLET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Arlette MOLLET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66


¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **12 NOV. 2014**

Patrick MICHEL


Directeur de l'UMR 8097

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A


Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS


Pierre-Cyrille Hautcoeur


Visa de Marc MEZARD, directeur de l'ENS Paris



DEC142575DR01

Décision portant nomination de Mme Karine PENALBA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8168 intitulée Mondes Américains

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8168 intitulée Mondes Américains et nommant Mme Véronique BOYER en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} février 2013 ;

Considérant que Mme **Karine PENALBA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Karine PENALBA**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8168 intitulée Mondes Américains à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Karine PENALBA** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Karine PENALBA** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **06 NOV. 2014**



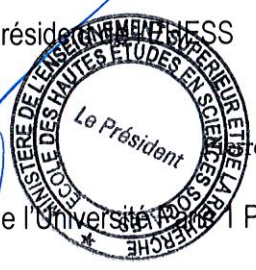
Véronique BOYER

Directrice de l'UMR 8168

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'UMR 8168 **Le Président**



Pierre-Cyrille Hautcœur

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



VR. VB

Visa de Jean-François BALAUDE, président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense



DEC142720DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire BEAUVINEAU, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;


Vu la décision DEC142429DR01 du 16 juillet 2014 portant nomination de **Mme Claire BEAUVINEAU** aux fonctions d'ACMO / d'AP,


DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Claire BEAUVINEAU**, dans l'unité du CNRS **UMR8258** à compter du 31 octobre 2014 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 25 NOV 2014


Le directeur de l'UMR8258
Daniel SCHERMAN

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A 

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DEC142659DR01

Décision portant nomination de Mme Amélie CHIMENES aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein des :

- UPR2147 Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces
- UMR8083 Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen
- FR2393 Institut de linguistique Française (ILF)
- FR2559 Typologie et universaux linguistiques : données et modèles

LES DIRECTRICES ET LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133026DGDS portant renouvellement de l'UPR 2147 Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces et nommant Mme Anne-Marie GUIHARD COSTA en qualité de directrice ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'UMR 8083 Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen et nommant Mme Catherine KLEIN-GOUSSEFF en qualité de directrice ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de la FR2393 Institut de linguistique Française (ILF) et nommant M. Franck NEVEU en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC133023DGDS portant renouvellement de la FR2559 Typologie et universaux linguistiques : données et modèles et nommant Mme Isabelle BRIL en qualité de directrice ;

Vu l'avis du comité des directeurs de laboratoire du site Mouchez en date du 10 avril 2014 ;

Considérant que Mme **Amélie CHIMENES** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005,

Considérant que les quatre unités sont localisées dans le même bâtiment.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DECIDENT :

Article 1^{er} : Mme **Amélie CHIMENES**, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de

- l'UPR2147 Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces,
 - l'UMR8083 Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen,
 - la FR2393 Institut de linguistique Française (ILF),
 - la FR2559 Typologie et universaux linguistiques : données et modèles
- à compter du 1^{er} janvier 2014.

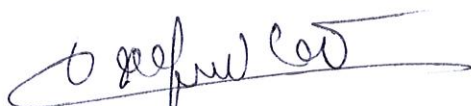
Mme **Amélie CHIMENES** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention partagée, Mme **Amélie CHIMENES** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité de l'UPR2147.

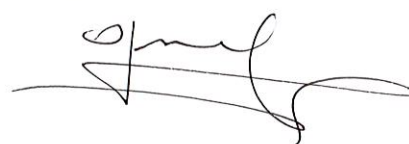
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **19 NOV. 2014**

La directrice de l'UPR2147
Anne-Marie GUIHARD COSTA



La directrice de l'UMR 8083
Catherine KLEIN-GOUSSEFF



Le directeur de la FR2393
Franck NEVEU



La directrice de la FR2559
Isabelle BRIL



Visa du délégué régional Paris A du CNRS
Alain MANGEOL



Visa du président de l'EHESS
Pierre-Cyrille HAUTCŒUR



Visa du président de l'Université
de Paris Ouest
Jean-François BALAUDE



DEC142553DR01

Décision portant nomination de Mme Marilyne DELBES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS622 intitulée Institut d'histoire de la révolution française (IHRF)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMS622 intitulée Institut d'histoire de la révolution française (IHRF) et nommant M. Pierre SERNA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 mars 2011;

Considérant que Mme **Marilyne DELBES** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 7 au 9 novembre puis du 1^{er} au 5 décembre 2011.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Marilyne DELBES**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS622 intitulée Institut d'histoire de la révolution française (IHRF) à compter du 18 juillet 2014.

Mme **Marilyne DELBES** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Marilyne DELBES** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **30 OCT 2014**

Pierre SERNA

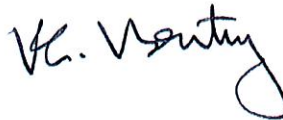
Directeur de l'UMS622



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



DEC142433INC

Décision portant nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » et nommant Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC140695INC en date du 21 février 2014 portant nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » ;

Vu la décision DEC141836INC en date du 23 juillet 2014 portant nomination de Mme Hélène PERNOT aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » ;

Vu la décision DEC142289 en date du 3 octobre 2014 portant nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice par intérim de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Mme Hélène PERNOT, professeur des universités à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2015, en remplacement de Madame Claire-Marie PRADIER, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 NOV. 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC141831DR02

Décision portant nomination de M. Cyrille Bazin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. François Huet, directeur de l'unité Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Cyrille Bazin le 25/03/2014 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis favorable du CHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 04/07/2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Cyrille Bazin, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/03/2014.

Article 2 : Missions¹

M. Cyrille Bazin exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Cyrille Bazin sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 07/07/2014

Le directeur d'unité
François Huet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC141714DR02

Décision portant nomination de Mme Marie Roux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7219 intitulée Sciences – Philosophie - Histoire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7219 intitulée Sciences – Philosophie - Histoire et nommant M. Pascal Crozet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14/03/2014 ;

Considérant que Mme Marie Roux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A et la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 13/10/2009 au 15/10/2009 et du 17/11/2009 au 19/11/2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie Roux, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7219 intitulée Sciences – Philosophie - Histoire à compter du 01/01/2014.

Mme Marie Roux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie Roux est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/06/2014

Le directeur de l'unité
Pascal Crozet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

DEC141566DR02

Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris et nommant M. Francis Bernardeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/03/2014 ;

Considérant que M. Xavier Nathan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1, 2 et 5 décembre 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Xavier Nathan, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, à compter du 01/01/2014.

M. Xavier Nathan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Xavier Nathan est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.


Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/05/2014

Francis BERNARDEAU

Institut d'Astrophysique de Paris
Le directeur de l'unité
Francis Bernardeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



5 MARS 2014 11783

DEC140639DR02



Décision portant nomination de Mme Aude Michel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux et nommant M. Pierre Levitz en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 31/01/2014 ;

Considérant que Mme Aude Michel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 10 octobre au 16 novembre 2006 (37,5 heures).

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude Michel, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux à compter du 01/01/2014.

Mme Aude Michel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude Michel est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/02/2014

Le directeur de l'unité
Pierre Levitz

Monsieur Pierre LEVITZ, Directeur
PHENIX - UMR 8234 UPMC / CNRS
UPMC - Paris VI (bâtiment F/sud - 5^{ème} étage)
CC5 - 4 place Jussieu - 75252 PARIS cedex 5
Téléphone : 01 44 33 31 66 - Fax : 01 44 27 32 28
pierre.levitz@upmc.fr

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC142009DR02

Décision portant nomination de Mme Agathe Verraes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod et nommant M. Giuseppe Baldacci en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/07/2013 ;

Considérant que Mme Agathe Verraes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris 7, l'Inserm et la délégation Paris B du CNRS du 05/05/2014 au 07/05/2014 et du 21/05/2014 au 23/05/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Agathe Verraes, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod à compter du 24/05/2014.

Mme Agathe Verraes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Agathe Verraes est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/08/2014

Le directeur de l'unité
Giuseppe Baldacci

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

DEC142709DR03

Décision portant cessation de fonctions de Mme Hua YU, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3306 intitulée Signalisation, neurobiologie et cancer

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132551DR03 du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de Mme Hua YU aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Hua YU, dans l'unité du CNRS n°3306, à compter du 31 décembre 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2014

Le directeur de l'unité
Frédéric Saudou

Visa du délégué régional du CNRS

DEC142688DR03

Décision portant nomination de Mme Delphine Champeval aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC121965INEE du 31 août 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution et nommant Mme Fabienne Aujard en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16 octobre 2014 ;

Considérant que Mme Delphine Champeval a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Institut Curie les 28 janvier, 10, 11, 12, 13 mars 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Champeval, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution, à compter du 16 octobre 2014.

Mme Delphine Champeval exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Champeval est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2014

La directrice de l'unité
Fabienne Aujard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président du MNHN

DEC141978INSMI

Décision portant nomination de M. Yves Le Jan aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133035DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de service n°1786 intitulée bibliothèque mathématique Jacques Hadamard sous la direction de M. Laurent Clozel ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yves Le Jan, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} novembre 2014, en remplacement de M. Laurent Clozel, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

DEC142519DR04

Décision portant nomination de Mme Gaëlle ALLARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3321 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS nommant Monsieur Jean-François ROCH directeur de l'unité de recherche n° UPR3321, à compter du 01/01/2014 ;

Considérant que Mme Gaëlle ALLARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B les 19, 20, 21 septembre 2012 et les 17, 18, 19 octobre 2012 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Gaëlle ALLARD, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3321, à compter du 01/12/2014.

Mme Gaëlle ALLARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Gaëlle ALLARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

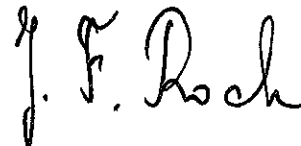
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur de l'unité
Jean-François ROCH



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC142498DR05

Décision portant nomination de M. Thibaut VACELET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères – LERMA.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères ;

Vu la décision n° DEC141644INSU en date du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Dariusz C. (Darek) Lis en qualité de directeur de l'unité UMR 8112 à compter du 1^{er} juin 2014.

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16 juin 2014 ;

Considérant que M. Thibaut Vacelet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 12 au 14 novembre (1^{ère} session) et du 11 au 13 décembre 2013 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thibaut Vacelet, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères, à compter du 16 juin 2014.

M. Thibaut Vacelet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thibaut Vacelet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Darek Lis

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Observatoire de Paris

DEC141887DR06

Décision portant nomination de M. Marc QUINTERNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3209 intitulée Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de la FR3209 intitulée Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique et nommant M. Mainard Didier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26 novembre 2013 ;

Considérant que M. Marc Quinternet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, du 20 au 22 mai 2014 ainsi que du 10 au 13 juin 2014, à Vandoeuvre-Lès-Nancy ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Marc Quinternet, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3209 intitulée Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique, à compter du 1^{er} septembre 2014 .

M. Marc Quinternet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc Quinternet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 29 août 2014

Le Directeur de l'Unité
Didier Mainard

Visa du Délégué Régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du Président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142448INC

Décision portant nomination de M. Michel Vilasi et M. Mustapha Nadi aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 modifiée, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7198 intitulée « Institut Jean Lamour » et nommant M. Eric Gaffet directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel Vilasi, professeur des universités à l'université de Lorraine et M. Mustapha Nadi, professeur des universités à l'université de Lorraine, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} novembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



DEC141918DR06

Décision portant nomination de M. Igor BEZVERKHYY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne et nommant M. Alain Dereux en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **16 juin 2014** ;

Considérant que M. Igor BEZVERKHYY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, du 20 au 22 mai 2014 ainsi que du 10 au 13 juin 2014, à Vandoeuvre-Lès-Nancy ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Igor BEZVERKHYY, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, **à compter du 1^{er} octobre 2014.**

M. Igor BEZVERKHYY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Igor BEZVERKHYY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 26/09/2014

Le directeur de l'Unité
Alain Dereux

L'agent
Igor Bezverkhyy

Le directeur de l'UFR

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC131974DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Thérèse CUZANGE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)¹ au sein de l'unité UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC110018DR07** du **2011/02/02** portant nomination de **Mme Marie-Thérèse CUZANGE** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Mme Marie-Thérèse CUZANGE**, dans l'unité du CNRS n°**5138**, à compter du **31/10/2013**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **10/09/2013**
Le directeur de l'unité
Nicolas REVEYRON

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



DEC142283INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Claude POMMIER, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015. Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Claude POMMIER demeure affecté au Laboratoire Hubert Curien – UMR5516 – Saint-Etienne.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, Monsieur Jean-Claude POMMIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142231DR07

Décision portant renouvellement de nomination de M. Christophe MICHEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité de service et de recherche USR3264 intitulée « Laboratoire des Matériaux Avancés ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC133034DGDS** portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°**3264** intitulée « **Laboratoire des Matériaux Avancés** » ;

Vu la décision n° **DEC141114IN2P3** prolongeant la nomination de **Mme Renée PIGNARD** en qualité de directrice par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **01/10/2014** ;

Considérant que **M. Christophe MICHEL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 02 au 04 février 2005 et du 02 au 04 mars 2005**,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Christophe MICHEL, ingénieur de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité **USR3264** intitulée « **Laboratoire des Matériaux Avancés** » à compter du **01/09/2014**.

M. Christophe MICHEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Christophe MICHEL** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **01/10/2014**

La directrice de l'unité

Mme Renée PIGNARD

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142051DR07

Décision portant renouvellement de nomination de M. Didier CALET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3550 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° **DEC122742DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n° **6016** intitulée « **Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand** » ;

Vu la décision n° **DEC141752INSHS** nommant **M. Jean-Philippe LUIS** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **M. Didier CALET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009,**

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Didier CALET, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité **USR3550** intitulée « **Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand** » à compter du **16/07/2014.**

M. Didier CALET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Didier CALET** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Clermont-Ferrand**, le **03/09/2014**

Le directeur de l'unité

M. Jean-Philippe LUIS

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC141854DR07

Décision portant nomination de Mme Anne STEFANUTTI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité SNC6449 intitulée "Nutrition et cerveau".

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Claude Bernard Lyon 1** (ou toute autre norme interne de l'Université) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que Mme **Anne STEFANUTTI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **26 et 27 janvier 2009** et du **23 au 25 février 2009**.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Anne STEFANUTTI**, **technicienne de classe exceptionnelle**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité **SNC6449** intitulée "**Nutrition et cerveau**" à compter du **01/01/2014**.

Mme **Anne STEFANUTTI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Anne STEFANUTTI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **11/07/2014**

Le directeur de l'unité

Gilles MITHIEUX

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC141219DR07

Décision portant nomination de Mme Hélène MARTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5023 intitulée «Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés» et nommant M. Pierre JOLY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **Mme Hélène MARTIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 17 et 18 mars et du 07 au 08 avril 2014** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Hélène MARTIN, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR5023 intitulée «Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés» à compter du 01/09/2014**

Mme Hélène MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Hélène MARTIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE** le **01/09/2014**

Le directeur de l'unité

M. Pierre JOLY

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC141218DR07

Décision portant nomination de M. Jeremie MARGUERITAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Claude Bernard, Lyon 1** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° **DEC122887DGDS** portant création de l'unité mixte n°**5306** intitulée « **Institut Lumière Matière** » et nommant **Mme Marie-France JOUBERT** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **18/12/2013**;

Considérant que **M. Jeremie MARGUERITAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 17 et 18 mars et du 07 au 08 avril 2014**,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jeremie MARGUERITAT, chercheur**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°**5306** intitulée « **Institut Lumière Matière** » à compter du **09/04/2014**.

M. Jeremie MARGUERITAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jeremie MARGUERITAT** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **23/06/2014**
La directrice de l'unité
Mme Marie-France JOUBERT

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC140517DR07

Décision portant renouvellement de nomination de M. Christophe GOURBEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2 (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte **UMR6016** intitulée « **Laboratoire de météorologie physique** »

Vu la décision n° DEC141767INSU nommant **M. Joël VAN BAELEN** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **07/07/2014**;

Considérant que **M. Christophe GOURBEYRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Centre-Auvergne-Limousin du CNRS, du 24 au 26 novembre 2004 et du 02 au 04 mars 2005.**

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Christophe GOURBEYRE, ingénieur d'étude,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte **UMR6016** intitulée « **Laboratoire de météorologie physique** » à compter du **15/07/2014.**

M. Christophe GOURBEYRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Christophe GOURBEYRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **AUBIERE**, le **11/09/2014**
le directeur de l'unité
Joël VAN BAELEN

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC133239DR07

Décision portant nomination de M. Denis GRENIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'INSA de Lyon (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5220 intitulée «**Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé**» et nommant **Mme Isabelle MAGNIN** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **25/01/2013** ;

Considérant que **M. Denis GRENIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013,**

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Denis GRENIER, ingénieur de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° **UMR5220** intitulée «**Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé**» à compter du **20/11/2013** .

M. Denis GRENIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Denis GRENIER** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **18/09/2014**
La directrice de l'unité
Mme Isabelle MAGNIN

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC142439dr08

Décision portant nomination de M. Cyril MASSET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

Vu la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 portant nomination de M. François BOUGARD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cyril MASSET, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR841 à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité par intérim
François BOUGARD

DEC142318dr08

Décision portant nomination de M. Frédéric SAVOIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22 septembre 2014 ;

Considérant que M. Frédéric SAVOIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS-Délégation Centre Poitou-Charentes et l'Université d'Orléans du 05 octobre au 13 novembre 2009.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Frédéric SAVOIE, Assistant-ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » à compter du 1^{er} juillet 2014.

M. Frédéric SAVOIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric SAVOIE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Bruno SCALLET

Visa du président de l'Université d'Orléans
Youssef TOURE

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC142316INSU

Décision portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche intitulée Station de Radioastronomie de Nançay - USR704 USN -

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée Station de radioastronomie de Nançay ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane CORBEL, Professeur à l'Université Paris Diderot, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (USR 704 USN) pour la période du 29 septembre 2014 au 30 juin 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 28 octobre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142290INSU

Décision portant nomination de Mme Nathalie Huret aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Nathalie Huret, Professeur à l'Université d'Orléans est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet :

- le suivi des dossiers « atmosphère » en lien avec le CNES, en particulier le volet atmosphérique du programme TOSCA (Terre, Océan, Surfaces Continentales, Atmosphère) du CNES, et le programme « Ballons » piloté en commun par le CNES et l'INSU ;
- le suivi de l'action incitative PNTS (programme National de Télédétection Spatiale) pilotée par le CNRS-INSU, et le volet atmosphérique de l'action incitative LEFE-IMAGO (multi-organismes, coordonnée par l'INSU) ;
- La représentation du DAS dans certains comités ou réunions relevant de son domaine de compétences.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie Huret demeure affectée à l'UMR7328 LP2CE situé au 3A, Avenue de la Recherche Scientifique - 45071 ORLÉANS CEDEX 2

Article 2

Du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015, Mme Nathalie Huret percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC141273dr08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC ;

Vu la décision n°DEC131692INSU du 03 juin 2013 portant nomination de M. Yves COQUET aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre 2008 au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMS3116 à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle HATTON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 septembre 2014

Le directeur de l'unité
Yves COQUET

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Youssef TOURE

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141272dr08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°ULR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET;

Vu la décision n° DEC133421DRH du 20 décembre 2013 portant nomination de M. Jacky HIRSCH aux fonctions de directeur de l'unité UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre 2008 au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR7327 à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle HATTON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Bruno SCALLET

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Youssef TOURE

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141142DR08

Décision portant nomination de M. Lionel GUERIT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale» - USAES

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°CON050001DRH du 18 mai 2005 portant création de l'UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale» - USAES, renouvelée par avenant;

Vu la décision n° DEC133421DRH du 20 décembre 2013 portant nomination de M. Jacky HIRSCH aux fonctions de directeur de l'unité UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale» - USAES ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20 avril 2010 ;

Considérant que M. Lionel GUERIT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 05 avril au 27 avril 2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Lionel GUERIT, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UMS2927 à compter du 18 mai 2013.

M. Lionel GUERIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Lionel GUERIT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Jacky HIRSCH

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC142480INSMI

Décision portant nomination de Mme Carine Lucas aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR3485 intitulé Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC130184DGDS en date du 21 février 2013 portant création du groupement intitulé Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Carine Lucas, Maître de conférence à l'université d'Orléans est nommée directrice du groupement de recherche intitulé Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels (EGRIN) n° de code 3485 à compter du 1^{er} novembre 2014, en remplacement de M. Stéphane Cordier, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

DEC141973DR11

Décision portant nomination de Mme Valérie ROUX-MARCHAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5104 intitulée VERIMAG

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Joseph Fourier de Grenoble ;

Vu la décision DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5104 intitulée VERIMAG et nommant Mr Nicolas HALBWACHS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 05/09/2014 ;

Considérant que Mme Valérie ROUX-MARCHAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et douze modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie ROUX-MARCHAND TCS, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5104 intitulée VERIMAG à compter du 01/09/2014

Mme Valérie ROUX-MARCHAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Valérie ROUX-MARCHAND est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

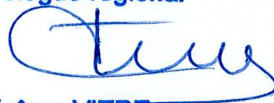
Fait à Gières, le 5 septembre 2014

Le directeur de l'unité
Nicolas HALBWACHS



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université

DJF



DEC141983INSB

Décision portant nomination de M. Bertrand Séraphin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire » et nommant Mme Brigitte Kieffer, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC140171INSB en date du 18 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bertrand Séraphin, Directeur de recherche classe exceptionnelle au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 16 septembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142511INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anna Minguzzi, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5493 intitulée « Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC123190INP en date du 12 février 2013 portant nomination de M. Frank Hekking aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5493 intitulée « Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C) » ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Frank Hekking, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2014.
- II. A compter de cette même date, Mme Anna Minguzzi, directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142552DR11

Décision portant nomination de Mme Brigitte BOIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5820 intitulée CERAG

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122992INSH portant renouvellement de l'unité mixte 5820 intitulée CERAG et nommant Mr Radu BURLACU en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 6 février 2014;

Considérant que Mme Brigitte BOIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes, du 29 au 31 mars et du 19 au 21 avril 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Brigitte BOIS TCN, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5820 intitulée CERAG à compter du 6 février 2014

Mme Brigitte BOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Brigitte BOIS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

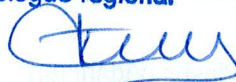
Fait à St Martin d'Hères, le 01 octobre 2014

Le directeur de l'unité



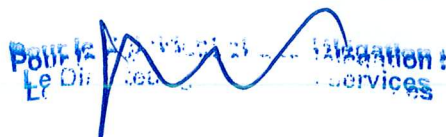
Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université **UPMF**



Pour le Président de l'Université :
Le Directeur des Services

Nicolas BIVILLE

DEC142096DR12

Décision portant nomination de Mme Aïcha AOUANE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Aïcha AOUANE le 18/07/2014 par l'Apave ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Aïcha AOUANE, Technicienne de Classe Exceptionnelle, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16/05/2014.

Article 2 : Missions¹

Mme Aïcha AOUANE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Aïcha AOUANE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 octobre 2014

Le directeur d'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC142345DR12

Décision portant nomination de M. Luc RENAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3537 intitulée Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision DEC122893DGDS portant création de l'unité mixte n° UMS3537 intitulée Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM) et nommant M. Guillaume MASSON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} octobre 2014 ;

Considérant que M. Luc RENAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR14 du 10 au 12 janvier 2011 et du 19 au 21 janvier 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc RENAUD, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS3537 intitulée Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM), à compter du 1^{er} octobre 2014.

M. Luc RENAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc RENAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2014

Le directeur de l'unité
M. Guillaume MASSON

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

DEC141787DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Régis LORIVAL, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR5506 intitulée LIRMM.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;


Vu la décision DEC110751DR13 du 15/03/2011 portant nomination de M. Régis LORIVAL aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M.Régis LORIVAL, dans l'unité du CNRS n°5506, à compter du 31/12/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2014


Le directeur de l'unité
Jean-Claude KONIG

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale


Ghislaine GIBELLO

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC142520DR13

Décision portant nomination de Mme Eva BLONDEAU-BIDET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5119 intitulée ECOSYM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Université Montpellier 2;

Vu la décision DEC11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5119 intitulée ECOSYM et nommant M. Marc TROUSSELIER en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **20 mai 2011**..... ;

Considérant que Mme Eva BLONDEAU-BIDET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Montpellier 2,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Eva BLONDEAU-BIDET, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5119 intitulée ECOSYM à compter du 01/08/2014.

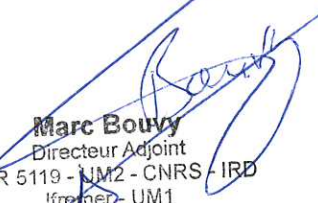
Mme Eva BLONDEAU-BIDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Eva BLONDEAU-BIDET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Marc TROUSSELIER


Marc Bouvy
Directeur Adjoint
UMR 5119 - UM2 - CNRS - IRD
Ifremer - UM1
ECOLOGIE DES SYSTEMES MARINS COTIERS

Visa de la déléguée régionale du CNRS


La Déléguée Régionale

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Ghislaine GIBELLO

DEC142719DR13

Décision portant nomination de M. Etienne Antoine aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5535 intitulée IGMM

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC11A004DSI nommant M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR 5535 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à M. Etienne Antoine le 31 mai 2012 par Cerap ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 21 novembre 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Etienne Antoine, IE, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 31 mai 2012.

Article 2 : Missions¹

M. Etienne Antoine exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire


L'identité et les coordonnées de M. Etienne Antoine sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25 novembre 2014


Le directeur d'unité
Marc PIECHACZYK

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale


Ghislaine GIBELLO



Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention (ACP-ACMO)

DEC142544DR14

- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application du 8 août 2011, du Ministère de la Fonction Publique ;
- Vu, le décret du 29 novembre 1961 portant création de l'INSA de Toulouse ;
- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, le décret n° 84-1120 du 14 décembre 1984 relatif à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu La décision n° du 01/04/14 nommant Nic Lindrey, directeur de l'unité de recherche n° 7921.5504 ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité ou du service du

Article 1 : M, M^{me}, Eric Lombard, grade IE est nommé(e) Assistant de Prévention dans le laboratoire INSA USP, l'unité CNRS n° 5504 et INRA n° 792 à compter du 01/04/14 pour la durée du mandat du directeur.

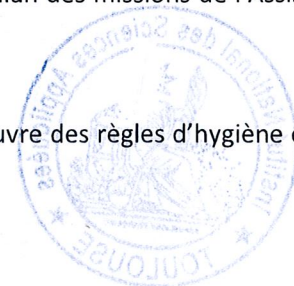
La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

Article 2 : L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3 :

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,



- proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité,
- informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité ou du secteur d'affectation,
- sensibiliser tous les agents de l'unité ou du secteur d'affectation aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
- veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
- analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
- assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
- assister le directeur d'unité dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
- suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
- rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Il (ou elle) a suivi une formation initiale les 16 au 26 avril 14 (préciser les dates et fournir l'attestation).
du

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

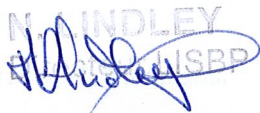
Article 7 : Pour l'INSA, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour l'INRA, le Directeur des Services d'Appui est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 17.06.14

Le Directeur de l'unité



Le Directeur de l'INSA



Le Délégué Régional du CNRS



La Présidente de l'INRA



La Présidente de Centre
Michèle MARIN

DEC142504INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Marc L'Hermite, directeur par intérim et de M. David Guéry-Odelin, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5589 intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité (LCAR) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5589 intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité (LCAR) » ;

Vu la décision DEC123059INP en date du 16 janvier 2013 nommant Mme Béatrice Chatel, directrice de l'unité mixte de recherche n°5589 intitulée « Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité (LCAR) » ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Béatrice Chatel, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 16 octobre 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Jean-Marc L'Hermite, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.
- III. Pour cette même période, M. David Guéry-Odelin, professeur des universités de première classe à l'Université de Toulouse 3, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe BAPTISTE

DEC142601DCIF

Décision DEC142601DCIF portant nomination de Monsieur Pierre MEOULE, agent comptable secondaire de la délégation régionale «Aquitaine» du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 30 octobre 2014, n° RH1B/2014/10/12658 donnant agrément à Monsieur Pierre MEOULE pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Aquitaine», à compter du 1^{er} janvier 2015 et par adjonction de service du 1^{er} au 31 décembre 2014

VU, la décision DEC142600DCIF du 19 novembre 2014 portant cessation de fonctions de Madame Sylvette VEZIEN, agent comptable secondaire en adjonction de service de la délégation « Aquitaine» du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Pierre MEOULE, inspecteur divisionnaire de classe normale des Finances publiques, sera nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Aquitaine» du CNRS à compter du 1^{er} décembre 2014

Art. 2 – Il assurera ses fonctions d'agent comptable secondaire par adjonction de service du 1^{er} au 31 décembre 2014 et sera détaché au sein de l'établissement au 1^{er} janvier 2015.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 novembre 2014

Alain FUCHS



DEC142600DCIF

Décision DEC12600DCIF portant cessation de fonctions de Madame Sylvette VEZIEN agent comptable secondaire par adjonction de service de la délégation « Aquitaine » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC141932DCIF du 22 juillet 2014 modifiée par la DEC142397DCIF du 8 octobre 2014 nommant Madame Sylvette VEZIEN agent comptable secondaire en adjonction de service de la délégation « Aquitaine » à compter du 1^{er} septembre 2014

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 30 octobre 2014, n° RH-1B/2014/10/12658 donnant agrément à Monsieur Pierre MEOULE pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Aquitaine », à compter du 1^{er} janvier 2015 et par adjonction de service du 1^{er} au 31 décembre 2014

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, administrateur général des finances publiques

DECIDE

Art.1er - Madame Sylvette VEZIEN, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire par adjonction de service de la délégation « Aquitaine » à compter du 1^{er} décembre 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 19 novembre 2014

Alain FUCHS

DEC142367INSHS

Décision portant nomination de M. Pierre-Yves SAILLANT en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Yves SAILLANT, ingénieur d'études au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} septembre 2015. Sa mission est de piloter la réalisation du Salon Innovatives SHS 2015 qui se tiendra les 16 et 17 juin 2015 à la Cité des Sciences et de l'industrie.

Article 2

M. Pierre-Yves SAILLANT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris 15 – Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 OCT. 2014**



Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142073DR18

Décision portant nomination de M. Luc BOUSSEKEY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8516 intitulée Unité de Chimie Moléculaire et de Spectroscopie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8516 intitulée Unité de Chimie Moléculaire et de Spectroscopie et nommant M. Guy BUNTINX en qualité de directeur ;

Considérant que M. Luc BOUSSEKEY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 09/09 au 11/09/96 et du 19/11 au 21/11/96,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc BOUSSEKEY, IR1, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8516 intitulée Unité de Chimie Moléculaire et de Spectroscopie, à compter d 01/01/2014.

M. Luc BOUSSEKEY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc BOUSSEKEY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 5 août 2014

Le directeur de l'unité
Guy BUNTINX

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1 Sciences et technologies
Philippe ROLLET

DEC141604DR18

Décision portant nomination de M. Pascal OLIVIER aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Nord Pas de Calais et Picardie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC11984DAJ du 31 août 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal OLIVIER, IE2, est nommé, à compter du 01 juin 2011, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Nord Pas de Calais et Picardie en remplacement de Mme Céline BATAILLON, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 28 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS



DEC142079DR18

Décision portant nomination de M. Jean-Jacques LEDEE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8522 intitulée Unité de Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère ;

Vu la décision 140457INSIS du 14/01/2014 nommant M. Laurent GASNOT en qualité de directeur ;

Considérant que M. Jean-Jacques LEDEE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 21/09 au 23/09/05 et du 24/10 au 26/10/05,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Jacques LEDEE, IE, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère, à compter du 14/01/2014.

M. Jean-Jacques LEDEE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Jacques LEDEE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 5 août 2014

Le directeur de l'unité
Laurent GASNOT

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1 Sciences et technologies
Philippe ROLLET

DEC142111DR18

Décision portant nomination de M. Maxime CATALFAMO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8518 intitulée Laboratoire d'Optique Atmosphérique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8518 intitulée Laboratoire d'Optique Atmosphérique et dont le directeur est M. Frédéric PAROL ;

Considérant que M. Maxime CATALFAMO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 14 au 15/04 du 22 au 23/05 et du 19 au 20/06/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Maxime CATALFAMO, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8518 intitulée Laboratoire d'Optique Atmosphérique à compter du 20/06/2014.

M. Maxime CATALFAMO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Maxime CATALFAMO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 13 août 2014

Le directeur de l'unité
Frédéric PAROL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille 1 Sciences et Technologies
Philippe ROLLET

DEC142524DR20

Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel BERAUDO, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ACMO au sein de l'unité UPR10 intitulée CRHEA (Centre de Recherche sur l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC060001DR20 du 3 janvier 2006 portant nomination de M. Emmanuel BERAUDO aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Emmanuel BERAUDO, dans l'unité du CNRS n°UPR10, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 27 octobre 2014

Le Directeur de l'unité
Jean-Yves DUBOZ

Visa de la Déléguée régionale du CNRS

DEC142496DAJ

Décision portant nomination de Mme Johanna MICHIELIN aux fonctions de responsable par intérim du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Johanna MICHIELIN, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions de responsable par intérim du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques, à compter du 8 octobre 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 novembre 2014

Le Président
Alain FUCHS

DEC142321DAJ

Décision portant nomination de Mme Annie Guedj aux fonctions de directrice adjointe du pôle « science et innovation » de la Direction de l'Innovation et des relations avec les Entreprises (DIRE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Annie Guedj, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe responsable du pôle « science et innovation » à la Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) à compter du 1^{er} septembre 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142320DAJ

Décision portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint de la Direction de l'Innovation et des relations avec les Entreprises (DIRE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

Sur proposition du DGDS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Pierre Roy est nommé aux fonctions de directeur adjoint chargé de la coordination générale de la Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) à compter du 1^{er} juin 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142579DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Brice Kerber et confiant l'intérim des fonctions de médiateur du CNRS à M. Brice Kerber

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 modifiée portant création de la fonction de médiateur du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Brice Kerber est chargé d'exercer l'intérim des fonctions de médiateur du CNRS à compter du 17 novembre 2014.

Art. 2. – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de M. Brice Kerber, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Est.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142570DAJ

Décision portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de directeur du projet Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Paris A ;

Vu la décision DEC142568DAJ portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Est ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim de la circonscription Paris A et de la circonscription Ile-de-France Est, est nommé directeur du projet Paris-Villejuif à compter du 17 novembre 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142329DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC120763DRH du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des assistants ingénieurs.

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Christine LAURENT, ingénieur d'étude de deuxième classe est nommée, à compter du 1^{er} octobre 2014, représentante suppléante de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des assistants ingénieurs en remplacement de Madame Morgane JOUVE.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 octobre 2014

ALAIN FUCHS



DEC142541DAJ

Décision portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de chargé de mission auprès de Catherine Jesus, directrice scientifique référente en Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine Jesus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

Vu la proposition de la directrice de l'INSB ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Claude Jard, professeur des universités, est nommé aux fonctions de chargé de mission auprès de Catherine Jesus, directrice scientifique référente en Bretagne et Pays-de-la-Loire, à compter du 1^{er} juin 2014

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142542DAJ

Décision portant nomination de M. Gilles Pinay aux fonctions de chargé de mission auprès de Catherine Jesus, directrice scientifique référente en Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine Jesus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

Vu la proposition de la directrice de l'INSB ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Gilles Pinay, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de chargé de mission auprès de Catherine Jesus, directrice scientifique référente en Bretagne et Pays-de-la-Loire, à compter du 1^{er} juin 2014

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142228DAJ

Décision portant cessation de fonctions de M. Claude POUCHAN, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC110027DAJ du 12 janvier 2011 portant nomination de M. Claude POUCHAN, aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Art. 1. – Il est mis fin aux fonctions de M. Claude POUCHAN, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie à compter du 31 août 2014, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142366INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Simard, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée *Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée *Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle* et nommant M. Didier Fontenille, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Didier Fontenille, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} novembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Frédéric Simard, Directeur de recherche de 2^{ème} classe à l'IRD, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC142482INEE

Décision portant nomination de M. Pierre-Michel Forget aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la DEC132602INEE du 23 septembre 2013 portant nomination de M. Pierre-Michel Forget aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La Décision DEC132602INEE du 23 septembre 2013 est modifiée comme suit

Article 2

M. Pierre-Michel Forget, Professeur au Museum National d'Histoire Naturelle, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2015. Il aura pour mission de participer aux actions du portefeuille 7A, participera aux actions liées à l'Ecologie tropicale à INEE-CNRS, représentera également l'INEE dans les instances liées au domaine de la Biodiversité et sera appui au suivi des relations avec le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre-Michel Forget demeure affecté à l'UMR7179 Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés – Museum National d'Histoire Naturelle – département Ecologie gestion Biodiversité – 1 et 4 avenue du petit Château – 91800 Brunoy.

Article 3

Du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2015 M. Pierre-Michel Forget percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 4

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 NOV. 2014


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC142483INEE

Décision portant nomination de M.Thierry Bouvier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

Vu la décision DEC133092INEE du 3 décembre 2013 portant nomination de M. Thierry Bouvier aux fonctions de chargé de mission

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC133092INEE du 3 décembre 2013 est modifiée comme suit

Article 2

M. Thierry Bouvier, Directeur de recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2015. Il sera en charge des actions menées à l'international par l'Institut écologie et environnement. Il aura également pour mission le soutien à la déléguée scientifique en charge des infrastructures de recherche de l'INEE, ainsi que l'animation et la valorisation des réseaux RENSEE et ANAEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Bouvier demeure affecté à l'UMR5119 Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM) – Université Sciences et Techniques du Languedoc Montpellier 2 - Bat. 24, CC 093 -Place Eugène Bataillon- 34095 Montpellier cedex 5.

Article 3

Du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2015 M. Thierry Bouvier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 4

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 Languedoc-Roussillon.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 NOV. 2014


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC142503DAJ

Décision portant cessation de fonctions de M. William Berthomière, directeur adjoint scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC111560DAJ du 25 juillet 2011 portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu la décision DEC130295DAJ du 6 février 2013 portant nomination de M. William Berthomière aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'INSHS ;

Vu la proposition du directeur de l'INSHS,

DECIDE :

Art. 1. – Il est mis fin aux fonctions de M. William Berthomière, directeur adjoint scientifique à l'INSHS, en charge de la section 39 et de la coordination des actions scientifiques en sciences humaines et sociales au sein du méta-programme Mistrals, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Art. 2. – M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique à l'INSHS chargé de l'Europe et de l'International, est en charge de la section 39 et de la coordination des actions scientifiques en sciences humaines et sociales au sein du méta-programme Mistrals, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142567DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070074DR01 du 30 avril 2007 portant nomination de M. Franck Morice aux fonctions d'adjoint au responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100001DR01 du 4 janvier 2010 portant nomination de M. Jean-Marc Fernandes aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100264DAJ du 14 octobre 2010 portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC142566DAJ portant nomination de M. Patrick Mounaud faisant fonction de délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation permanente est donnée à M. Patrick Mounaud, faisant fonction de délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires,

d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim, délégation est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim, et de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Marc Fernandes, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim, de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional, et de Jean-Marc Fernandes, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Franck Morice, adjoint au responsable du service des ressources humaines et à Mme Marine Moguen-Toursel, responsable du service Partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - La décision DEC140806DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à la délégation Paris A, est abrogée.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

Décision donnant délégation de signature à M. Damien Baigl, directeur de l'unité FR3615 intitulée Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3615, intitulée Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique dont le directeur est M. Damien Baigl ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Damien Baigl, directeur de l'unité FR3615, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien Baigl, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bataille, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 novembre 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC142587DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3615 intitulée Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3615, intitulée Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique, dont le directeur est M. Damien Baigl ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Bataille, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 novembre 2014

Le directeur d'unité
Damien Baigl

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142657DR02

Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Zanin, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n° 2414, intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen, et nommant Mme Christine Zanin directrice de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Zanin, directrice de l'unité UMS2414, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Zanin, délégation de signature est donnée à Mme Marianne Guérois, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 140352 du 22 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC142569DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Est

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC990026DR03 du 11 janvier 2000 portant nomination de Mme Patricia Schuh-Salas aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070007DR03 du 2 janvier 2007 portant nomination de Mme Cécile Aït-Kaci aux fonctions de chef du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC105032DR03 du 28 octobre 2010 portant nomination de Mme Laurence Decker-Jugie aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

Vu la décision DEC142568DAJ portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Ile de France Est ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Délégation permanente est donnée à M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim, délégation est donnée à Mme Patricia Schuh-Salas, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional par intérim, et de Mme Patricia Schuh-Salas adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Cécile Aït-Kaci, chef du service des Ressources Humaines et à Mme Laurence Decker-Jugie, responsable du service Partenariat et Valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4 - La décision DEC140809DAJ modifiée du 28 février 2014 portant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Est) est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142444DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc PERNODET, directeur de l'unité UMR8621 intitulée Institut de génétique et microbiologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8621 intitulée « Institut de génétique et microbiologie » ;

Vu la décision DEC142325INSB nommant Monsieur Jean-Luc PERNODET directeur de l'unité à compter du 01/09/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc PERNODET, directeur de l'unité UMR8621, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Luc PERNODET**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe BOULOC, directeur de recherche, Madame Marie-Christine CHANTOISEAU, assistante ingénieure, et Madame Brigitte GENDRE, technicienne**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

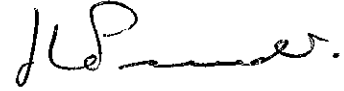
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2014

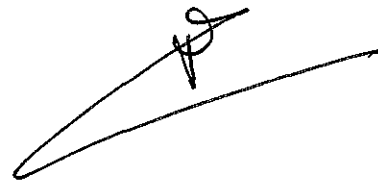


Monsieur Jean-Luc PERNOLET
Directeur de l'unité n° UMR8621



Monsieur Philippe BOULOC

Madame Marie-Christine CHANTOISEAU



Madame Brigitte GENDRE



DEC142445DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8621 - Institut de génétique et microbiologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8621 intitulée « Institut de génétique et microbiologie » ;

Vu la décision DEC142325INSB nommant Monsieur Jean-Luc PERNODET directeur de l'unité à compter du 01/09/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BOULOC, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BOULOC, délégation est donnée à Madame Marie-Christine CHANTOISEAU, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BOULOC et de Madame Marie-Christine CHANTOISEAU, délégation est donnée à Madame Brigitte GENDRE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

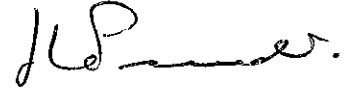
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2014

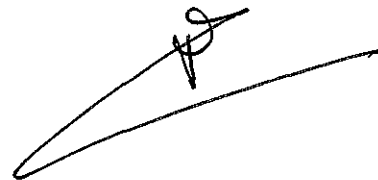


Monsieur Jean-Luc PERNOLET
Directeur de l'unité n° UMR8621



Monsieur Philippe BOULOC

Madame Marie-Christine CHANTOISEAU



Madame Brigitte GENDRE



DEC142545DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Max MALACRIA, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UPR2301 intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Monsieur Max MALACRIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Max MALACRIA, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Max MALACRIA, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, Madame Lucie DUFOSSE, assistante ingénieure, et Madame Angela MARINETTI, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision **DEC121394DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

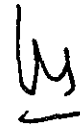
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 octobre 2014

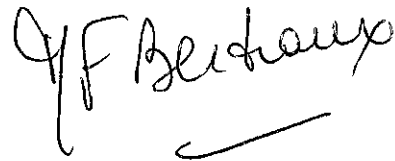


Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Max MALACRIA



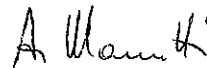
Madame Marie-France BERTIAUX



Madame Lucie DUFOSSE



Madame Angela MARINETTI



DEC142546DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UPR2301 - Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UPR2301 intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Monsieur Max MALACRIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France BERTIAUX, délégation est donnée à Madame Lucie DUFOSSE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France BERTIAUX et de Madame Lucie DUFOSSE, délégation est donnée à Madame Angela MARINETTI, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

La décision **DEC121395DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité de personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 octobre 2014


Madame Marie-France BERTIAUX

Monsieur Max MALACRIA
Directeur de l'unité n° UPR2301


Madame Lucie DUFOSSE

Madame Angela MARINETTI


A. Marinetti



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC142490DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Arabelle Baudette-AI Ellewi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7187 intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogant de l'unité mixte de recherche n° UMR7187, intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique ;

Vu la décision DEC141734INSHS du 25 juillet 2014, portant nomination de Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° UMR7187, intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Arabelle Baudette-AI Ellewi, IE2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 20 octobre 2014

La directrice d'unité
Gabrielle Le Tallec-Lloret

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142489DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret, directrice de l'unité UMR7187 intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogant de l'unité mixte de recherche n° UMR7187, intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique ;

Vu la décision DEC141734INSHS du 25 juillet 2014, portant nomination de Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° UMR7187, intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret, directrice de l'unité UMR7187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret, délégation de signature est donnée à Mme Arabelle Baudette-Al Ellewi, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132315DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 octobre 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC142486DR05

Décision portant délégation de signature à M. Yves Blin, responsable du Service central de la paie rattaché à l'unité MOY1646 intitulée Direction des comptes et de l'information financière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100244DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant nomination de Yves Blin aux fonctions de responsable du Service central de la paie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves Blin, Responsable du Service central de la paie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Blin, délégation de signature est donnée à M. Mme Alexandra Phares, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 octobre 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC142447DR05

Décision portant délégation de signature à M. Cornelis Van Der Beek, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 04 juillet 2014 portant nomination de M. Cornelis Van Der Beek aux fonctions de directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cornelis Van Der Beek, directeur de l'unité UMR7642, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cornelis Van Der Beek, délégation de signature est donnée à M. Bruno Boizot, directeur adjoint et à Mme Valérie Vénard, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132285DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 octobre 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC141820DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Chabert, Mme Pascale Hennequin, M. Patrick Canu, M. Dominique Delcourt, M. Edouard Bouchet, Mme Dominique Fontaine et M. Jean Paul Booth pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP) dont la directrice est Mme Laurence Rezeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Chabert, DR2, Mme Pascale Hennequin, DR2, M. Patrick Canu, DR2, M. Dominique Delcourt, DR2, M. Edouard Bouchet, IE, Mme Dominique Fontaine, DR2 et M. Jean Paul Booth, DR2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC132665DR05 du 2 janvier 2014 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 30 juin 2014

La directrice d'unité
Laurence REZEAU

DEC141784DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP) dont la directrice est Mme Laurence Rezeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR 7648, à effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Rezeau, délégation de signature est donnée à M. Pascal Chabert, DR2, directeur adjoint, Mme Pascale Hennequin, DR2, responsable de l'équipe Fusion, M. Patrick Canu, DR2, responsable de l'équipe Spatiale, M. Dominique Delcourt, DR2, directeur de recherche, Mme Dominique Fontaine, DR2, directrice de recherche, M. Edouard Bouchet, IE, administrateur et M. Jean Paul Booth, DR2, responsable de l'équipe Plasmas froids, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision DEC132292DR05 du 2 janvier est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 juin 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC141267DR05

Décision donnant délégation de signature à Mmes Stéphanie Joseph, Valérie Fleury et Evelyne Quinsac et M. Laurent Lapauw pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) ;

Vu la décision n° DEC140759INSU du 7 avril 2014 nommant Philippe Keckhut, directeur par intérim de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Joseph, AI, Mme Valérie Fleury, AI, Mme Evelyne Quinsac, AI et M. Laurent Lapauw, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC132732DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 3 mars 2014.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 14 avril 2014

Le directeur d'unité
Philippe Keckhut

DEC141266DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Keckhut, directeur de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) ;

Vu la décision n° DEC140759INSU du 7 avril 2014 nommant Philippe Keckhut, directeur par intérim de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Keckhut, directeur de l'unité UMR 8190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Keckhut, délégation de signature est donnée à M. Laurent Lapauw, IR2, directeur technique, Mme Stéphanie Joseph, AI, administratrice, Mme Valérie Fleury, AI, administratrice adjointe et Mme Evelyne Quinsac, AI, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC132389DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 3 mars 2014.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 avril 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Merdy, directeur de l'unité UMR6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » ;

Vu la décision DEC140763INSMI du 11 mars 2014 nommant Christian Le Merdy aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Christian Le Merdy**, directeur de l'unité UM6623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian Le Merdy, délégation de signature est donnée à **Mariana Haragus**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141098DR06 du 20 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 20 octobre 2014

Philippe Piéri

Christian Le Merdy

Le Délégué Régional

Le Directeur

Mariana Haragus

La délégataire

Décision portant délégation de signature à Pascale Bauda, Christian Mustin, Caroline François et Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, dont le directeur est Fabien Thomas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Pascale Bauda**, Professeur à l'Université de Lorraine, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda, délégation est donnée à **Christian Mustin**, Directeur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda et de Christian Mustin, délégation est donnée à **Caroline François**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascale Bauda, de Christian Mustin et de Caroline François, délégation est donnée à **Cécile Lorentz**, Technicienne CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 23 octobre 2014

Le directeur d'unité

Fabien Thomas

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Thomas, directeur de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, dont le directeur est Fabien Thomas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Fabien Thomas**, directeur de l'unité UMR7360, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabien Thomas, délégation de signature est donnée à **Pascale Bauda**, Professeur à l'Université de Lorraine, directrice adjointe, à **Christian Mustin**, Directeur de Recherche CNRS, à **Caroline François**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire générale, et à **Cécile Lorentz**, Technicienne CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131907DR06 du 11 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 23 octobre 2014

Philippe Piéri

Fabien Thomas

Le Délégué Régional

Le Directeur

Pascale Bauda

Christian Mustin

La déléguée

Le délégué

Caroline François

Cécile Lorentz

La déléguée

La déléguée

DEC142497DR06

Décision portant délégation de signature à Mariana Haragus pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » ;

Vu la décision DEC140763INSMI du 11 mars 2014 nommant Christian Le Merdy aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mariana Haragus**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 20 octobre 2014

Le directeur d'unité

Christian Le Merdy

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142571IN2P3

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric FAURE aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire

LE DIRECTEUR D'INSTITUT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

Vu le décret n° 85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision n°123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mr. Frédéric FAURE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne, délégation est donnée à Mme Bernadette PERICHON, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 3

La présente décision, qui prend effet à compter du 17 novembre 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle annule et remplace la décision DEC130186IN2P3 en date du 16 janvier 2013.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'institut
Jacques Martino

DEC142635dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Gabriel BERGOUNIOUX, Directeur de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI DU 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7270, intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » LLL, dont le directeur M. Gabriel BERGOUNIOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gabriel BERGOUNIOUX, directeur de l'unité UMR7270, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel BERGOUNIOUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel FOURNIER, Directeur adjoint, et M. Pascal CORDEREIX, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC121483dr08 du 20 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142636dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Didier BOUCHON, Directeur de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7267, intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'unité UMR7267, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUCHON, délégation de signature est donnée à Mme Rossitza ATANASSOVA, Professeure des Universités, à M. Pierre GREVE, Professeur des Universités, et à M. Yann HECHARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120552DR08 du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142637dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe FLUZIN, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux », dont le directeur est M. Philippe FLUZIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe FLUZIN, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN, délégation de signature est donnée à M. Bernard GRATUZE, directeur de recherche, M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche, et M Jean-Claude RIMBAULT, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de m. Philippe FLUZIN, de M. Bernard GRATUZE, de M. Pierre GUIBERT, et de M. Jean-Claude RIMBAULT, délégation de signature est donnée à Mme Gwenaëlle BREARD, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 2 000 €uros.

Article 4

La décision n°DEC110231dr08 du 19 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142638dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision n°DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND, aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de Recherche, à Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de Recherche et Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, et des subdélégués mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La décision n°DEC141850dr08 du 07 juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142639dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Patrick MIDOUX, Directeur de recherche, et à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120302dr08 du 24 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142640dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P', par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

Vu la décision n°DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'unité UPR3346, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur, Directeur-adjoint de l'UPR3346
- M. Jean-François BARBOT, Professeur, Directeur du département D1 PMM
- M. Yves NADOT, Professeur, Directeur-adjoint du département D1 PMM
- M. Jacques BOREE, Professeur, Directeur du département D2 FTC
- M. Eric FOUCAULT, Professeur, Directeur adjoint du département D2 FTC
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur, Directeur du département D3 GMSC
- M. Mihaï ARGHIR, Professeur, Directeur-adjoint du département D3 GMSC
- M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, Directeur de la plateforme PROMETEE
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études, Responsable de la coordination administrative,
- M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche dans le département D1 PMM
- Mme Françoise ASTIER, Assistante-ingénieure, gestionnaire du département D1 FTC
- M. Bernard ANTHONY, Ingénieur de recherche dans le département D2 FTC
- M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche dans le département D1,
- Mme Sabine REINER, Assistante Ingénieur, Gestionnaire principale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140393dr08 du 27 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim

Patricia MADRIERES

DEC142641dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'Etudes, à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142065dr08 du 04 août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142642dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, dont le directeur des M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR3021, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et de Mme Murielle CHEVRIER, délégation de signature est donnée, pour les bons de commandes et les missions n'excédant pas 4 000 €uros, à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de classe exceptionnelle.

Article 4

La présente décision abroge la décision n°DEC131497dr08 du 25 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142643dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. François BOUGARD, Directeur de l'UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » ;

Vu la décision n°DEC14182INSHS du 28 août 2014 portant nomination de M. François BOUGARD, aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François BOUGARD, directeur par intérim de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD, délégation de signature est donnée à Mme Alexandra VRECQ, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD, et de Mme Alexandra VRECQ, délégation de signature est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 2 000 euros.

Article 4

La décision n°DEC142330dr08 du 29 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142647dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658, intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » MediaTEC dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON, Gestionnaire à l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'insecte », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision N°DEC142021DR08 du 20 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142648dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7247, intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian GUILLOU, délégation de signature est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de Recherche et à M. Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120735DR08 du 06 juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142649dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » ;

Vu la décision n°DEC132210INSIS du 22 juillet 2013 nommant M. Dominique BAILLARGEAT en qualité de directeur de l'UMR7252 intitulée « XLIM » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, délégation de signature est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC132603dr08 du 04 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142650dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7261, intitulée «Institut de Recherche sur la Biologie de l'insecte» - IRBI, dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur de l'unité UMR7261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MONGE, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC133312dr08 du 03 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142652dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262 intitulée « Institut de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements » - IPHEP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7262, intitulée « Institut de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution paléoenvironnements » - IPHEP, dont le directeur est M. Patrick VIGNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, délégation de signature est donnée à M. Franck GUY, Chargé de recherche et à Mme Ghislaine FLORENT, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120889dr08 du 22 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142653dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Directrice de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros.

Article 4

La décision n°DEC120952dr08 du 05 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142654dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves COQUET, Directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » ;

Vu la décision n°DEC131692INSU du 03 juin 2013 portant nomination de M. Yves COQUET aux fonctions de directeur de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves COQUET, Directeur de l'unité UMS3116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COQUET, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BOUQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC131890dr08 du 10 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142655dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122739DSI du 05 janvier 2022 approuvant la création de l'unité UMS3462, intitulée « Système d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins », dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS3462, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RIDOUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle et à Mme Marie-Chrystel GOBIN, Responsable financière de la Recherche à l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision abroge la décision n°DEC131832dr08 du 03 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142690dr08

Décision portant délégation de signature à M. Vincent T’KINDT, directeur de l’unité ERL6305 intitulée «Ordonnancement et Conduite » - OC, par la déléguée régionale en sa qualité d’ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l’ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l’article 3 de l’ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d’ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d’évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122737DSI du 05 janvier 2012 portant création de l’unité de recherche labellisée ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite» - OC dont le directeur est M. Vincent T’KINDT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent T’KINDT, directeur de l’unité n°ERL6305 à l’effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d’ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l’unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l’approvisionnement et au fonctionnement de l’unité, d’un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l’article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l’acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent T'KINDT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles BILLAULT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC120734dr08 du 06 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142691dr08

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC133029DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'équipe de recherche labellisée ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM, dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité n°ERL7368 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ, délégation de signature est donnée à M. Bruno CONSTANTINI, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC140392dr08 du 27 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142692dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, Directeur de l'unité FR776 intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement » - EPEE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR776, intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement » - EPEE, dont le directeur est M. Pascal BRAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRAULT, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros.

Article 3

La décision n°DEC120474dr08 du 30 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142695dr08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2708, intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité FR2708 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire – CBM, à M. Thierry ARTUSO, Directeur adjoint de l'UPR4301 – CBM et à M. Patrick MIDOUX, Directeur-adjoint de l'UPR4301 – CBM, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC131831dr08 du 03 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142696dr08

Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN-SHC par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC ;

Vu la décision DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR2950, intitulée «Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN-SHC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC142063dr08 du 04 août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142697dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, Directeur de l'unité FR2964, intitulée « Fédération Denis Poisson » – FDP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2964, intitulée Fédération Denis Poisson – FDP, dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2964, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LE ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, Professeur des Universités, à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC120553dr08 du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142698dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Céline LANDON, Directrice de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité GDR3625, intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, dont la directrice est Mme Céline LANDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LANDON, délégation de signature est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140362dr08 du 20 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142699dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » - ACCORT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC110982dr08 du 12 avril 2011 portant création de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » dont le directeur est M. Denis LEMONNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

La décision n°DEC110982dr08 du 12 avril 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142700dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Bernard CATHALA, Directeur de l'unité GDR3429 – intitulée « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche n°GDR3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO;

Vu la décision n°DEC142212INC du 16 septembre 2014 portant nomination de M. Bernard CATHALA aux fonctions de directeur par intérim du GDR3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard CATHALA, directeur par intérim de l'unité GDR3429, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CATHALA, délégation de signature est donnée à M. François JEROME, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142293dr08 du 24 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142701dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3374, intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas », dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140184dr08 du 18 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142702dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Hervé WATIER, Directeur de l'unité GDR3260 intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique » - ACCITH, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant renouvellement de l'unité GDR3260 intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique », dont le directeur est M. Hervé WATIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé WATIER, directeur de l'unité GDR3260, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé WATIER, délégation de signature est donnée à M. Marc OHRESSER, IGR2C au sein du GICC (UMR7295) et à Mme Anne MICHAK, Assistante-ingénieure au sein du GICC (UMR7395), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC130937dr08 du 19 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142703dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MILLET, directeur de l'unité GDR3176 intitulée « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale » - MeGe, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3176, intitulée « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale » - MeGe, dont le directeur est M. Olivier MILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MILLET, directeur de l'unité GDR3176, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MILLET, délégation de signature est donnée à M. Karim AIT-MOKHTAR, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC121616dr08 du 14 mai 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142704dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2502, intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE, dont le directeur est M. Azzedine KOURTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Azzedine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine KOURTA, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140182dr08 du 18 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142705dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sylvie BONNAMY, Directrice de l'unité FRE3520 intitulée « Centre de Recherche sur la Matière Divisée » - CRMD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC133020DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3520, intitulée « Centre de Recherche sur la Matière Divisée » - CRMD, dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie BONNAMY, directrice de l'unité FRE3520, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY, délégation de signature est donnée à Mme Caroline ANDREAZZA, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY et de Mme Caroline ANDREAZZA, délégation de signature est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €, à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY et des subdélégués mentionnés aux articles 2 et 3 de la présente décision, délégation de signature est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €, à Mme Nicole NOURRY, Technicienne de classe exceptionnelle et Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe normale.

Article 5

La décision n°DEC140999dr08 du 17 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142706dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » - CECOJI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » - CECOJI, dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE3500, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CORNU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre DIONNET, Ingénieur d'Etudes, et à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140068dr08 du 14 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142707dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, Directeur de l'unité FR3503 intitulée « Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique » - GEIST, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité FR3503, intitulée « Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique » - GEIST, dont le directeur est M. Jean FEUILLARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR3503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC132872dr08 du 20 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142708dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, Directeur de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESSMAR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3482, intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESSMAR, dont le directeur est M. Joël BIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BIARD, délégation de signature est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Professeure des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC120965dr08 du 05 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142710dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3469, intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC142238dr08 du 16 Septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142711dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR3050, intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » TGIR RMN THC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

Vu la décision n°DEC140169INC du 23 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE en qualité de directeur de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur de l'unité FR3050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre SIMORRE, délégation de signature est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de recherche et directrice-adjointe, à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC140587dr08 du 10 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142712dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3097, intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » – FREDD, dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale GARCIA, délégation de signature est donnée à Mme Claude MERCIER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC120886dr08 du 22 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142713dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité FR3110 intitulée « Fédération Acoustique du Nord-Ouest » - FANO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3110 intitulée Fédération Acoustique Nord-Ouest FANO, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité FR3110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LETHIECQ, délégation de signature est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC120986dr08 du 05 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142714dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

Vu la décision n°DEC141756INSIS du 09 juillet 2014, portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE aux fonctions de directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Professeur des Universités et à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC141879dr08 du 11 juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142715dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Raphaëlle BELLANDO, Directrice de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, à compter du 1^{er} octobre 2012 ;

Vu la décision n°DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO en qualité de Directrice par intérim de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, à compter du 1^{er} octobre 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raphaëlle BELLANDO, directrice par intérim de l'unité UMR7322, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raphaëlle BELLANDO, délégation de signature est donnée à M. Christophe HURLIN, directeur adjoint, et à M. Patrick VILLIEU, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120657dr08 du 10 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142716dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, Directeur de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7349, intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans» - MAPMO, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR 7349, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine GRELIER, Professeure des Universités, Professeur des Universités et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €uros à Mme Anne LIGER, Technicienne de classe supérieure.

Article 4

La décision n°DEC130698dr08 du 25 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142717dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle PRUD'HOMME, responsable du service des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia MADRIERES, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142576DAJDAJ du 14 novembre 2014 nommant Mme Patricia MADRIERES, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC131730DR08 du 22 mai 2013 nommant Mme Isabelle PRUD'HOMME, aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia MADRIERES, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes délégation est donnée à Mme Isabelle PRUD'HOMME, responsable du service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142718dr08

Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle PRUD'HOMME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 nommant Mme Patricia MADRIERES, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle PRUD'HOMME, Ingénieure d'études, responsable du service des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142331dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

Vu la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 portant nomination de M. François BOUGARD aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alexandra VRECQ, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra VRECQ, délégation est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et dans la limite de 2 000 €uros.

Article 3

La présente décision abroge la décision n°DEC142292DR08 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} septembre 2014.

Fait à Paris, le 30 septembre 2014

Le directeur d'unité par intérim
François BOUGARD

DEC142578DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Madrières, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC131730DR08 du 22 mai 2013 portant nomination de Mme Isabelle Prud'Homme aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision DEC142576DAJ portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions de déléguée régionale par intérim ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation permanente est donnée à Mme Patricia Madrières, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la

recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de

plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Madrières, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à Mme Isabelle Prud'Homme, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, et à l'article 2.

Art. 3 - La décision DEC140812DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à la délégation Centre Poitou-Charentes est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142611dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chiara LASTRAIOLI, Directrice par intérim de l'USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

Vu la décision n°DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI, aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chiara LASTRAIOLI, directrice par intérim de l'unité USR3501, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chiara LASTRAIOLI, délégation de signature est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, SAENES, Secrétaire générale de la MSHVL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n°DEC142347dr08 du 30 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142613dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Xavier BONNET, Directeur de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé» - CEBC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé» - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier BONNET, directeur de l'unité UMR7372, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BONNET, délégation de signature est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, et à M. Charles-André BOST, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence de M. Xavier BONNET et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, pour les ordres de missions sans frais et les bons de commandes d'un montant maximal de 500 €uros.

Article 4

La décision n°DEC140066dr08 du 07 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142614dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, Directeur de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7355, intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE, dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, délégation de signature est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140473dr08 du 28 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142615dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM, dont le directeur est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUESNIAUX, délégation de signature est donnée à M. Bernard RYFFEL, Directeur de recherche, à Mme Isabelle COUILLIN, Chargée de recherche, et à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC121196dr08 du 29 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142616dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Ahmad EL SOUFI, Directeur de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - LMPT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7350, intitulée « Laboratoire de Mathématiques Physique Théorique » - LMPT, dont le directeur est M. Ahmad EL SOUFI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, directeur de l'unité UMR7350, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmad EL SOUFI, délégation de signature est donnée à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC121255dr08 du 06 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142618dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7348, intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA, dont le directeur est M. Pol VANHAECKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR7348, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pol VANHAECKE, délégation de signature est donnée à M. Marc ARNAUDON, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120888dr08 du 22 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142619dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7347, intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologie » - GREMAN, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LETHIECQ, délégation de signature est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120985dr08 du 05 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142620dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'unité UMR7344, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE, délégation de signature est donnée à M. Dupin HONG, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 5 000 euros à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle et à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle.

Article 4

La décision n°DEC120316dr08 du 23 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142621dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, Directeur de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMR7328, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation de signature est donnée à M. Valéry CATOIRE, Professeur des Universités et à Mme Isabelle LANGER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée à Mme Catherine HONG, Assistante-Ingénieure, et à Mme Corinne REVIL, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 3 000 euros.

Article 4

La décision N°DEC120818dr08 du 06 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142623dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrice MELE, Directeur de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES, dont le directeur est M. Patrice MELE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice MELE, directeur de l'unité UMR7324, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice MELE, délégation de signature est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, à Mme Nora SEMMOUD, Professeur des Universités, à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice MELE et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation des donnée à Mme Monique SEGURA, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 500 euros.

Article 4

La décision N°DEC120554dr08 du 31/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142624dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe VENDRIX, Directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC1227 du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe VENDRIX, directeur de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VENDRIX, délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120891dr08 du 20 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142626dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR7315, intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CHARTIER, délégation de signature est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante Ingénieure, et à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC140072dr08 du 14 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142627dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Luigi AGROFOGLIO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120887DR08 du 22 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142628dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO, dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR7302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile TREFFORT, délégation de signature est donnée à M. Stephen John MORISSON, Professeur des Universités, et à Mme Lalaso RAYNAUD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC121498dr08 du 23 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142629dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Cédric AUDEBERT, Directeur par intérim de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales ; espaces et sociétés » - MIGRINTER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER ;

Vu la décision n°DEC141833INSHS du 05 septembre 2014 portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric AUDEBERT, directeur par intérim de l'unité UMR7301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric AUDEBERT, délégation de signature est donnée à M. Maurad HAMAIDI, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142310dr08 du 24 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142630dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel ISINGRINI, Directeur de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Michel ISINGRINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel ISINGRINI directeur de l'unité UMR7295, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ISINGRINI, délégation de signature est donnée à M. Nicolas VIBERT, Directeur de recherche et à M. Thierry OLIVE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120470dr08 du 30 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142631dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Gilles PAINAUD, Directeur de l'unité UMR7292 intitulée Génétique, Immunologie, « Chimie et Cancer » - GICC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles PAINAUD, directeur de l'unité UMR7292, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PAINAUD, délégation de signature est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des Universités et à Mme Anne MYCHAK, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC123304dr08 du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142632dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR7285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT, délégation de signature est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT et du subdélégué mentionné à l'article 2, délégation est donnée à Mme Nathalie RANGER, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 euros.

Article 4

La décision n°120997dr08 du 07 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142634dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL dont le directeur est M. Miche COGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR7276, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COGNE, délégation de signature est donnée à M. Eric PINAUD, Chargé de recherches, à M. Yves DENIZOT, Directeur de recherche à l'INSERM et à M. Jean FEUILLARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC131499dr08 du 18 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142341DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Badariotti, directeur de l'unité UMR7362 intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7362, intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement* dont le directeur est M. Dominique Badariotti;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Badariotti, directeur de l'UMR7362,, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Badariotti, délégation de signature est donnée à M. Laurent Schmitt [Professeur - Université de Strasbourg] et à Mme Estelle Baehrel [TCE- Université de Strasbourg], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

La décision n° DEC130211DR10 du 17 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet au 23 septembre 2014.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 septembre 2014

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC142561DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC122303DR10 du 1^{er} septembre 2012 portant nomination de Mme Doris Pflumio aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC130821DAJ du 25 mars 2013 portant nomination de Mme Christine Brunel aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC142559DAJ portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Patrice Soullie, délégué régional de la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Soullie, délégué régional de la circonscription Alsace, délégation est donnée à Mme Christine Brunel, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Soullie, délégué régional de la circonscription Alsace, et de Mme Christine Brunel, adjointe au délégué régional de la circonscription Alsace, délégation est donnée à Mme Doris Pflumio, Responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142357DR10

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Badariotti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7362 intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement*,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7362, intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement* dont le directeur est M. Dominique Badariotti;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Schmitt [Professeur - Université de Strasbourg], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Schmitt, délégation est donnée à Mme Estelle Baehrel [TCE- Université de Strasbourg] aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 septembre 2014

Le directeur d'unité,
Dominique Badariotti

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142309DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19/12/12 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3287, intitulée «Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) », dont le directeur est Marin DACOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marin DACOS**, délégation de signature est donnée à Pierre MOUNIER, IGE, à Mme Mireille FAURE, IGE, à Mme Delphine CAVALLO, IGE, à M. Jean-Christophe PEYSSARD, IR et à M. Jean-François RIVIERE, IE aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120840DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 septembre 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Les délégataires :

Nom : M. DACOS	Nom : P. MOUNIER	Nom : M. FAURE	Nom : D. CAVALLO
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

Nom : JC PEYSSARD	Nom : JF RIVIERE
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC142603DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur par intérim de l'unité UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142198INC du 26 septembre 2014, portant nomination de M. Jean-Marie DEVOISSELLE directeur par intérim de l'unité UMR5253 intitulée Institut Charles Gerhardt,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur par intérim de l'unité UMR5253 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie DEVOISSELLE, délégation de signature est donnée à M. André VIOUX, Professeur, à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, à Mme Elodie BOURREL, Ingénieur d'Etudes, à Mme Lucienne EXCOFFON, Assistant Ingénieur, à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Professeur, à M. Philippe PAPET, Professeur, à M. Guillaume MAURIN, Professeur, à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, à M. Didier TICHIT, Directeur de Recherche, à Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche et à M. Eric CLOT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141028DR13 du 1^{er} janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} octobre 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC142538DR13

Décision portant délégation de signature à M. Joseph GRIL, directeur de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du bois, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC120062DSI du 1^{er} janvier 2012 portant création de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du bois, dont le directeur est M. Joseph GRIL;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joseph GRIL, directeur de l'unité GDR3455 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph GRIL, délégation de signature est donnée à Mme Corinne BEZANCON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC142362DR13

Décision portant délégation de signature à M. Marcelino SUZUKI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3579, intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes ,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité USR3579, intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes, dont le directeur est M. Marcelino SUZUKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Muriel BOURRAIN, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014

Le directeur d'unité

Marcelino SUZUKI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142563DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC060074DR14 du 20 septembre 2006 portant nomination de M. Jean-Paul Swerts aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC105152DR14 du 23 novembre 2010 portant nomination de Mme Ingrid Bonet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées du CNRS ;

Vu la décision DEC133095DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC142558DAJ portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu l'instruction NS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à

concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, délégation est donnée à Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, et de Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines, et à M. Jean-Paul Swerts, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. - La présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142294DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu le projet de mandat conclu entre l'Université de Bordeaux et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le mandat conclu entre l'Université de Bordeaux et le CNRS pour l'accord de consortium entre les partenaires du projet FELIN.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142432DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Aquitaine »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu les deux projets de mandat conclus entre l'Université de Bordeaux et le CNRS concernant l'ensemble des contrats de toute nature d'un montant total inférieur ou égal à 150 000 euros (cent cinquante mille euros) impliquant exclusivement les unités de recherche suivantes : l'UMR5248, l'UMR5255, l'UMR5199, l'UMR5800, l'UMR5164, l'UMR5200, l'UMR5234, l'UMR5287, l'UMR5293, l'UMR5536, l'UMS3427, l'UMS3428, l'USR3413, l'UMR5113, l'UMR5114, l'UMR5116, l'UMR5218, l'UMR5295, l'UMR5251, l'UMS2567, l'UMR5804, l'UMR5805, l'UMR5797, l'UMR5258, l'UMR5629, l'UMR5801, l'UMS3033, la FR2707, la FR3297, l'UMR5107, l'UMR5298, l'UMR5798, l'UMR5095, l'UMR5296, l'UMR5297, l'UMS3420, l'UMR5185, l'UMS3657 et l'UMS3626 ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription « Aquitaine », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les deux mandats conclus entre l'Université de Bordeaux et le CNRS concernant l'ensemble des contrats de toute nature d'un montant total inférieur ou égal à 150 000 euros (cent cinquante mille euros) impliquant exclusivement les unités de recherche susvisées.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142562DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC040145DAJ du 31 décembre 2004 portant nomination de Mme Florence Parnier aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC142374DR15 du 1^{er} octobre 2014 portant nomination de Mme Laurence Gimenez aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Florence Parnier, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale et de Mme Florence Parnier, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Laurence Gimenez, responsable par intérim du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142466DR17

Décision portant délégation de signature à Vincent Colin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche FR2962 intitulée Mathématiques des Pays de la Loire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de la Loire dont le directeur est Christoph Sorger ;

Vu la décision DEC123157INSMI du 21 décembre 2012 portant nomination de Vincent Colin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à compter du 01 septembre 2014, à Frédéric Hérau, professeur des universités de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 20 octobre 2014

Le directeur d'unité

Vincent COLIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142468DR17

Décision portant délégation de signature à Marion Del Sol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe dont le directeur est Philippe Pierre ;

Vu la décision DEC141674INSHS du 02 juillet 2014 portant nomination de Marion Del Sol aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Anthony Mergey, professeur des universités de 2^e classe et Catherine Quemener, technicienne de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 octobre 2014

La directrice d'unité

Marion DEL SOL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142469DR17

Décision portant délégation de signature à Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut universitaire européen de la mer dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

Vu la décision DEC142203INSU du 26 septembre 2014 portant nomination d'Anne-Marie Tréguier aux fonctions de directrice et de Frédéric Jean aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité mixte de service n°3113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Marie Tréguier, délégation de signature est donnée à Frédéric Jean, maître de conférences des universités classe normale, Guy Scouarnec, ingénieur d'études hors classe et Florence L'Hostis, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 octobre 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC142355DR20

Décision portant modification de la décision DEC133272DR20 donnant délégation de signature à M. Patrick MUSSO, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 123037INSHS du 12/12/2012 de nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), M. Patrick MUSSO aux fonctions de directeur et M. Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 2 de la décision DEC133272DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MUSSO, délégation de signature est donnée à M. Fabrice SIIRIAINEN, professeur, et Mme Agnès MOREAU, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1er Octobre 2014

La Déléguée Régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC142356DR20

Décision portant modification de la décision DEC122883DR20 donnant délégation de signature à M. Fabrice SIIRIAINEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 123037INSHS du 12/12/2012 de nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), M. Patrick MUSSO aux fonctions de directeur et M. Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 2 de la décision DEC122883DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice SIIRIAINEN, professeur, délégation est donnée à Mme Agnès MOREAU, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1^{er} Octobre 2014

Le Directeur d'unité
Patrick MUSSO

DEC142548DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Antoine Mynard, directeur du bureau du CNRS à Pékin

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133075DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de M. Antoine Mynard aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Pékin ;

Vu le projet de convention portant création du LIA « *Medical Engineering and Theory in Image and Signal Laboratory* » (METISLAB), conclue entre l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, *the Harbin Institute of Technology*, *the Harbin Medical University*, et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Antoine Mynard, directeur du bureau du CNRS à Pékin, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA « *Medical Engineering and Theory in Image and Signal Laboratory* » (METISLAB), conclue entre l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, *the Harbin Institute of Technology*, *the Harbin Medical University*, et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142506DAJ

Décision modifiant la décision n° DEC140792DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n°DEC140792DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature (direction des affaires juridiques) ;

Vu la décision n°DEC142496DAJ portant nomination de Mme Johanna MICHIELIN aux fonctions de responsable par intérim du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision n° DEC140792DAJ susvisée, les termes « Mme Marine Forissier » sont remplacés par les termes « Mme Johanna Michielin ».

Art. 2. – La présente décision, qui prendra effet à compter du 8 octobre 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142540DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 5 de la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de conduire la procédure d'appel public à la concurrence relative à des prestations de conseil portant sur la construction de politiques d'information scientifique et technique, jusqu'à la signature de l'accord-cadre par la déléguée régionale de la circonscription « Paris Michel-Ange ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142543DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111560DAJ du 25 juillet 2011 portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Vu le projet d'avenant de renouvellement de la convention de création de l'Institut « *Joint Research Institute for Science and Society* » (JoriSS), conclu entre l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Université normale de la Chine de l'Est et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant de renouvellement de la convention de création de l'Institut « *Joint Research Institute for Science and Society* » (JoriSS), conclu entre l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Université normale de la Chine de l'Est et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142454DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Thierry Gaude, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111457DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de M. Thierry Gaude aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques;

Vu le projet d'*Agreement for the establishment of the International Scientific Coordination Network "Integrative Plan Biology: From genes to biological systems in response to environment" – "GDRI-IPB Network"* entre le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Université Joseph Fourier, l'Université Aix-Marseille, l'Université Montpellier 2 Sciences et Techniques, l'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier, l'Université de Bordeaux, le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques, AgroParisTech, l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, *The Graduate School of Agricultural and Life Sciences of the University of Tokyo*, *RIKEN*, *l'University of Tsukuba*, *Saitama University* et *Osaka University* ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Thierry Gaude, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, *l'Agreement for the establishment of the International Scientific Coordination Network "Integrative Plan Biology: From genes to biological systems in response to environment" – "GDRI-IPB Network"* entre le Centre national de la recherche scientifique et les organismes susvisés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 octobre 2014

Alain Fuchs

DEC142549DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC122119DAJ du 20 juillet 2012 portant nomination aux fonctions d'adjoints aux directeurs scientifiques référents ;

Vu le projet d'accord cadre international de collaboration dans la formation à la recherche en sciences humaines, MANUSASTRA entre l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, l'Institut de Recherche pour le Développement, l'Université royale des Beaux-arts, l'Université nationale du Laos, l'Ecole française d'Extrême-Orient, l'Agence universitaire de la Francophonie et le Centre National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique à l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord cadre international de collaboration dans la formation à la recherche en sciences humaines, MANUSASTRA entre l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, l'Institut de Recherche pour le Développement, l'Université royale des Beaux-arts, l'Université nationale du Laos, l'Ecole française d'Extrême-Orient, l'Agence universitaire de la Francophonie et le Centre National de la Recherche scientifique.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 novembre 2014

Alain Fuchs

DEC142067INSIS

Décision portant renouvellement de la fédération de recherche FR3393 intitulée Institut PhotoVoltaire Francilien (IPVF)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Renouvellement

Est renouvelée, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014, la fédération de recherche intitulée PhotoVoltaire Francilien (IPVF) :

Etablissements partenaires : EDF

Ecole Polytechnique

Instituts : INSIS, INC, INEE, INP

Délégation : 05 - Ile-de-France Ouest et Nord

Sections d'évaluation : 10, 8, 14, 15, 4, 5 et 3

Article 2 : Nomination

M. Daniel LINCOT, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette fédération de recherche à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC142598DR17

Décision relative au tarif d'analyses d'échantillons par spectrométrie d'émission couplée par plasma induit, réalisées par le Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes, UMR6112

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC131272DAJ, en date du 19 avril 2013, portant nomination de Mme Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC131273DAJ, en date du 19 avril 2013, donnant délégation de signature à Mme Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des analyses réalisées par le LPGN, UMR6112, sont fixés comme suit :

Clients CNRS/Université de Nantes/Université d'Angers :	50 € HT
Clients d'autres établissements publics :	100 € HT
Clients du secteur privé :	320 € HT

Le tarif du temps de plasma ouvert est fixé à : 0,12 € HT la minute, pour tous les clients.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 novembre 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse DAVID

DEC14092INSIS

Décision modifiant la décision n°DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu les avis des sections 9 et 8 du Comité national ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Les dispositions suivantes de l'article 2 de la décision n°DEC122740DSI du 5 janvier 2012 susvisées :

Partenaires : Université de Lille 1, Université de Valenciennes, ISEN, Université du Havre, Université Le Mans, Université de Poitiers, Université de Tours, Ecole Centrale de Lille

FR3110 intitulée Fédération Acoustique du Nord-Ouest

Directeur : M. Marc LETHIECQ, professeur

Directeur adjoint : M. Guy FEUILLARD, professeur

Section : 9

sont remplacées par :

Partenaires : Université de Lille 1, Université de Valenciennes, ISEN, Université du Havre, Université Le Mans, Université de Tours, Université de Montpellier 2

FR3110 intitulée Fédération Acoustique du Nord-Ouest

Directeur : M. Marc LETHIECQ, professeur

Directeur adjoint : M. Guy FEUILLARD, professeur

Sections : 9, 8

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE

DEC142464DR11

**Le directeur général auprès du Centre National de la Recherche Scientifique,
représenté par le délégué régional de la circonscription Alpes**

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
- Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;
- Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, pris pour l'application du paragraphe 1 de l'article 10 du décret n°92-681 du 20 juillet 1992 ;
- Vu l'article 6 du décret n°84-155 du 1^{er} mars 1984 modifié relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu l'instruction codificatrice n°05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative au fonctionnement des régies de recettes et régies d'avance des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- Vu la décision n°DEC111103DR11 du 7 juillet 2011 portant création de la régie d'avances et de recettes auprès du Laboratoire de Physique des Particules d'Annecy-le-Vieux ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER

Il est procédé à la suppression de la régie d'avances et de recettes auprès du Laboratoire de Physique des Particules (LAPP) d'Annecy-le-Vieux, à compter du 31 octobre 2014



Délégation Alpes

ARTICLE 2

L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant est prévu à 3 000,00 € (trois mille euros) est supprimée.

ARTICLE 3

L'avance consentie au régisseur pour la régie d'avance dont le montant est de 10 000,00 € (dix mille euros) est supprimée.

ARTICLE 4

Le régisseur est tenu de reverser le montant des disponibilités et notamment le montant de l'avance à la caisse de l'agent comptable secondaire de la délégation ALPES du CNRS.

ARTICLE 5

Le compte de dépôt de fonds, ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie Générale d'Annecy, doit être clôturé.

ARTICLE 6

Le régisseur verse auprès de l'agent comptable secondaire de la délégation ALPES du CNRS la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses.

ARTICLE 7

Le délégué régional de la délégation Alpes et l'agent comptable secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Grenoble, le 16 Octobre 2014,

Vu le Délégué régional

Jérôme VITRE

Vu l'agent comptable secondaire

Vincent NOEL



DEC142596DR16

Décision portant clôture de la régie d'avances auprès du bureau du CNRS de Moscou

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28/01/2002 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme NAFTALSKI Hélène aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Paris Michel-Ange.

Vu, la décision DEC02003DR01 du 24 janvier 2003, instituant une régie d'avances auprès du bureau du CNRS à Moscou ;

Vu, la décision DEC111957DR16 du 26 août 2011 nommant régisseur d'avances Michel TARARINE auprès du bureau du CNRS à Moscou.

DECIDE :

Article 1

La régie d'avances auprès du Bureau du CNRS à Moscou est clôturée à compter du 30 novembre 2014.

Article 2

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Paris Michel- Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le ...

Vu, l'Agent Comptable Principal,

Mr ADANS Bernard

La Déléguée Régionale,

Mme NAFTALSKI Hélène

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,

Mme MOULET Véronique

DEC142593SGCN

**Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire
« Gestion de la recherche » comme unique instance d'évaluation**

**Le Directeur général délégué à la science du Centre national de la recherche
scientifique**

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment son article 25 ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu, l'arrêté du 1er août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste, aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS) ;

Vu, la décision n° 141464DAJ du 28 mai 2014 portant délégation de signature à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science (DGDS) ;

DÉCIDE

Article 1 : Sont rattachés à la commission interdisciplinaire 50 « Gestion de la recherche » en vue de leur évaluation unique par cette instance, à compter du 15 décembre 2014, les chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Prénom	N° Sirhus	Code Unité	Délégation régionale
CHASSAGNE	Catherine	3896	MOY1609	16 - Paris Michel-Ange
GALABRU	Julien	33972	SNC9146	16 - Paris Michel-Ange
GIBERT	Elisabeth	8999	UMR8148	4 - Ile-de-France Sud
NECHAD	Marie-Ange	1997	SNC5012	3 - Ile-de-France Est
PAUTHE	Monique	26336	MOY1300	13 - Languedoc-Roussillon
POCARD	Jean Alain	36856	UMS3113	17- Bretagne et Pays de la Loire
SOR	Frédéric	33870	INS1630	16 - Paris Michel-Ange
THEVENOD	Pascale	29180	UPR8001	14 – Midi-Pyrénées
TRATNER	Isabelle	35773	MOY1666	16 - Paris Michel-Ange
VERNA	Jean-Marc	21695	MOY1100	11 - Alpes

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 novembre 2014

Philippe BAPTISTE



DEC142597DR16

Décision portant modification du montant de l'avance consentie au régisseur pour la régie d'avances auprès du bureau du CNRS de Moscou

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28/01/2002 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme NAFTALSKI Hélène aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Paris Michel-Ange.

Vu, la décision DEC02003DR01 du 24 janvier 2003, instituant une régie d'avances auprès du bureau du CNRS à Moscou ;

Vu, la décision DEC111957DR16 du 26 aout 2011 nommant régisseur d'avances Michel TARARINE auprès du bureau du CNRS à Moscou.

DECIDE :

Article 1

Pour les besoins d'une procédure de licenciement d'un employé de droit local consécutif à la fermeture du Bureau du CNRS à Moscou une avance exceptionnelle d'un montant de 7.500,00€ est accordée au régisseur du bureau de Moscou

Article 2

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Paris Michel- Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le ...

Vu, l'Agent Comptable Principal,

Mr ADANS Bernard

La Déléguée Régionale,

Mme NAFALSKI Hélène

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,

Mme MOULET Véronique

DEC142577SGCN

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

Le Directeur général délégué à la science du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste, aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS) ;

Vu, la décision n° 141464DAJ du 28 mai 2014 portant délégation de signature à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science (DGDS) ;

Sur, l'avis donné par les sections du Comité national de la recherche scientifique au cours de la session de printemps 2014 ;

Sur, la proposition des directeurs d'institut concernés ;

DECIDE

Art. 1^{er} - la section d'évaluation des chercheurs dont les noms suivent est modifiée comme suit à compter du 15 décembre 2014 :

Nom	Prénom	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Code unité	Délégation régionale
BASSIOUK BERTRAND	Evguenia	22	21	UMR5535	13 – Languedoc-Roussillon
BERTRAND	Edouard	22	21	UMR5535	13 – Languedoc-Roussillon
COMBET	Christophe	20	27	UMR5286	7 – Rhône Auvergne
CURIOTTO	Stéfano	15	5	UMR7325	12 – Provence et Corse
GHIGLIONE	Jean-Francois	29	30	UMR7621	13 – Languedoc-Roussillon
LAURENT	Guillaume	14	13	UMR8531	03 - Ile-de-France Est
MARIE-CARDINE	Anne	20	27	SNC9085	03 - Ile-de-France Est
OLIET	Stephane	24	25	SNC9279	15 - Aquitaine
SAINT	Nathalie	16	24	SNC9119	13 – Languedoc-Roussillon
VAL	Pierre	22	24	UMR6293	7 – Rhône Auvergne

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 novembre 2014

Philippe BAPTISTE

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

Vu, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, l'avis des instances d'évaluation,

Vu, la demande de l'intéressé.

DECIDE**Article I**

Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur à compter du 1er novembre 2014, pour une durée d'un an, le fonctionnaire dont le nom suit:

Institut de chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
TRICARD Professeur agrégé	Simon	CR2	14	UMR5215 TOULOUSE	14

Article II

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 24 novembre 2014

Alain FUCHS

DEC142475DAJ

Décision fixant le calendrier des opérations de l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2014-1092 du 26 septembre 2014 relatif à la création de comités techniques auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR) ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2014 relatifs aux modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au CT MESR ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application du décret du 15 février 2011, de l'arrêté du 3 juin 2014 et de l'arrêté du 6 octobre 2014 susvisés la présente décision fixe, au sein du CNRS,, le calendrier des opérations de l'élection des représentants du personnel au CT MESR.

Art. 2 – La liste électorale

2.1 – La liste électorale arrêtée le **4 novembre 2014** par le président du CNRS est consultable à compter du **5 novembre 2014**.

2.2 – La date limite de présentation des demandes d'inscription sur la liste électorale visée au paragraphe 2.1 ci-dessus est fixée au **12 novembre 2014**.

2.3 – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.1 ci-dessus est fixée au **17 novembre 2014**.

Art. 4 – Le vote

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **26 novembre 2014**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au **4 décembre 2014**.

Art. 5 – Le dépouillement

La date de dépouillement est fixée au **5 décembre 2014**.

Art. 6 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

Alain FUCHS

DEC142474DAJ

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2014-1092 du 26 septembre 2014 relatif à la création de comités techniques auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR) ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2014 relatif aux modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au CT MESR ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application de l'article 11 de l'arrêté du 6 octobre 2014 susvisée, la présente décision définit le matériel de vote, la procédure de vote et les modalités de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au CT MESR par le personnel du CNRS.

Art. 2 – L'organisation et le déroulement de l'élection

L'organisation et le déroulement de l'élection au CT MESR, pour le personnel du CNRS, sont assurés par le secrétariat général pour les élections (SECA) du CNRS.

Art. 3 – La liste électorale

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les agents du CNRS remplissant à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 18 du décret n°2011-184 susvisé.

A compter de la date fixée au calendrier électorale, la liste électorale est consultable au SECA (siège du CNRS 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électorale.

Elles sont communiquées pour information à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le SECA.

Art. 4 – Le matériel de vote

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,

une notice explicative de la procédure de vote,

un récapitulatif des listes de candidats,

les professions de foi des listes de candidats,

un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant,

un emplacement destiné à recevoir le suffrage de l'électeur,

une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 5 – Le vote

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 6 – Le dépouillement

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée au calendrier électoral au siège du CNRS, en présence du bureau de vote spécial d'établissement.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 7 – Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement, le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Le procès-verbal et les résultats sont transmis au MESR. Un exemplaire du procès-verbal est conservé par le SECA au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

Art. 9 – Les élections concomitantes

En cas de déroulement concomitant des élections au CT MESR avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutées de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

Art. 10 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

Alain FUCHS

DEC142476DAJ

Décision arrêtant la liste électorale de l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2014-1092 du 26 septembre 2014 relatif à la création de comités techniques auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR) ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2014 relatif aux modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au CT MESR ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application de l'article 2 de l'arrêté du 6 octobre 2014 susvisé, la liste électorale des agents du CNRS, pour le renouvellement des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR) est arrêtée par la présente décision.

Art. 2 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

